

forces nouvelles

20 MAI 1965

NUMERO 562

80 CENTIMES

Les anciens et les modernes

A L'EGARD des transformations qui sont intervenues dans la vie politique française, deux attitudes se manifestent parmi les hommes responsables.

Les uns considèrent que cette évolution est accidentelle et réversible : née de la conjonction d'une grande crise nationale et de l'action d'une personnalité hors série, elle n'aura pas de prolongement durable au-delà de ces circonstances exceptionnelles. Le naturel, un moment chassé, revenant au galop, les Français retrouveront leurs traditions nationales : multiplicité des familles politiques, coalitions tournautes, prépondérance du Parlement. Pour ces hommes, l'essentiel est de franchir l'ère gaulliste, avec le minimum de dégâts, en attendant le moment où, croient-ils, elle sera mise entre parenthèses, et où seront rétablies les anciennes habitudes.

Les autres jugent que les transformations des institutions et du comportement des citoyens traduisent une mutation profonde de la société politique française. Le gaullisme à lui seul n'explique pas cette mutation : s'il l'a accompagnée et entraînée, il en procède aussi en partie. Elle continuera donc à exercer ses effets au-delà de la période actuelle. Le rôle prépondérant du Président élu au suffrage universel, le scrutin majoritaire, demeureront des pièces maîtresses de notre cadre institutionnel. Les forces politiques doivent donc elles-mêmes se transformer, pour interpréter fidèlement les nouveaux courants d'opinion et pour jouer efficacement leur rôle dans des institutions très différentes de celles par rapport auxquelles elles s'étaient constituées.

Il y a deux ans, le Congrès M.R.P. de La Baule et la création du Comité des Démocrates avaient été les premières manifestations de la volonté des « modernes » de rénover la représentation politique française, en préparant le surgissement d'une grande formation démocrate à vocation majoritaire, par le dépassement des partis actuels. Au même moment, le parti socialiste avait refusé cette perspective, affirmant la pérennité des clivages traditionnels et la nécessité pour chacun de ne pas quitter sa « vieille maison ».

Gaston Defferre lui-même, tout en situant sa candidature dans le cadre des institutions nouvelles, n'avait pas cru devoir envisager parallèlement une transformation fondamentale des forces politiques démocratiques puisqu'il visait seulement, à l'époque, à reprendre la stratégie du Front Républicain de 1956 : une gauche minoritaire mais dynamique, tentant au second tour d'imposer aux communistes l'apport de leurs voix sans rien leur concéder.

Aujourd'hui, Gaston Defferre rompt spectaculairement avec les « anciens ». Il propose lui-même la constitution d'une force démocrate capable à elle seule d'être majoritaire, en répudiant toute collusion avec les communistes. Il affirme la possibilité d'unir, autour d'un programme moderne, des hommes venant d'horizons divers, mais animés d'un même idéal humaniste et d'une même volonté réformatrice. Ainsi les vieilles lignes de démarcation qui les ont jusqu'à présent séparés seraient-elles transférées, pour s'établir là où elles ont leur place : entre les démocrates d'une part et les partisans du collectivisme totalitaire et leurs alliés, d'autre part.

Il ne faut pas s'illusionner. Ainsi que nous l'avions dit dès le Congrès M.R.P. de La Baule, un tel remembrement de la représentation politique française ne peut s'accomplir que si l'on accepte la remise en cause des partis actuels.

Au-delà des discussions sur les méthodes, fédérales ou autres, les meilleures pour réaliser l'union des démocrates, c'est là que réside le cœur du débat entre les « anciens » et les « modernes ». Ceux qui souhaitent l'échec de la tentative de Gaston Defferre le savent bien. C'est pourquoi l'initiative dont il a pris avec courage et honneur la responsabilité le contraint-elle à aller droit au fond du problème. Il aura, dans ce difficile affrontement, l'appui de tous ceux qui veulent donner un visage jeune à la vie politique de notre pays.

Joseph FONTANET

Occident

De l'Atlantique
à l'Europe

Proche-Orient

La question
d'Israël

Le Congrès de Vichy

Enseignement

Dans la
confusion

Armée

La réforme
du service

L'U. N. R. s'interroge

C'est son avenir qui la préoccupe, notamment pour l'inéluctable après-gaulisme. Sa commission politique et le bureau du groupe des députés U.N.R. se sont réunis le 14 mai, à Paris, en présence de la plupart des ministres membres du mouvement.

Les seules décisions connues de ce colloque sont la réunion, le 25 juin, à Paris, d'un comité central et la constitution d'un groupe de travail chargé de préparer le rapport qui y sera présenté sur « l'orientation de l'U.N.R. ».

En effet, le futur inquiète l'U.N.R., dont les structures locales sont difficiles à établir. En mars dernier, M. Frey, à Asnières, avait semblé annoncer la constitution d'un parti de type nouveau après les élections présidentielles. M. Baumel a déclaré, le 14 mai : « Il n'est pas question que, dans un avenir visible, l'U.N.R. se saborde au profit d'un parti dont on ne connaît pas encore les contours ». Démenti sibyllin, car il est vrai que des points de vue fort divers sont exprimés au sein de l'U.N.R., à la fois sur l'orientation du mouvement et sur ses structures, sur sa forme et même sur son nom, d'autant plus que l'aile gauchiste de l'ex-U.D.T. est loin de partager la satisfaction du gouvernement quant à l'excellence de sa politique, notamment en matière financière, économique et sociale.

Les jeunes patrons

« expulsés »

On le sait depuis longtemps, tout ne va pas pour le mieux entre le C.J.P. (Centre des jeunes patrons) et le C.N.P.F. (Centre national du patronat français). La « Charte en 15 points », publiée le 19 janvier, par ce dernier, avait soulevé une opposition très vive des « jeu-

nes Turcs » qui reprochaient à ce texte son archaïsme et son conservatisme.

Le torchon brûle à ce point que le C.N.P.F. vient d'expulser de son bureau les représentants des Jeunes patrons qui y siégeaient régulièrement. De récents propos tenus publiquement par M. Valentini, leur président national, ont mis le feu aux poudres. Ses positions sur la réforme des comités d'entreprise et plus précisément, sur le « crédit d'heures » aux délégués syndicaux se situent, en effet, à l'extrême opposé de ce qui est souhaité par le C.N.P.F.

Ainsi les espoirs que nourrissaient les jeunes patrons d'être, au sein du C.N.P.F., le « ferment dans la pâte » sont-ils contrecarrés. On ignore encore de quelle manière ils riposteront.

Les syndicats d'Alsace ont opté

Par 356 voix contre 13 et 6 abstentions, les représentants de l'Union régionale des syndicats chrétiens d'Alsace ont confirmé, lors d'un congrès à Strasbourg, leur affiliation à la C.F.D.T. De même la Fédération des syndicats chrétiens d'Alsace, qui groupe notamment les sections syndicales de l'industrie privée, a, par 87,7 % des suffrages exprimés, émis une volonté identique.

Par ailleurs, la C.F.T.C. maintenue (Sauty) précise, dans un communiqué, que, d'une part, des unions départementales C.F.T.C. ont été reconstituées dans le Bas-Rhin et le Haut-Rhin et que, d'autre part, la « facile majorité dégaugée » le 16 mai, à Strasbourg, s'explique par le fait que « la plupart des syndicats rattachés à ces unions départementales ont refusé de payer leurs cotisations à l'Union régionale depuis que celle-ci a annoncé son adhésion à la C.F.D.T. dès le 9 novembre 1964. Ils n'ont donc pu ni voter, ni même s'exprimer ».

F. O. prend position

Un comité national, réunissant les cadres fédéraux de Force Ouvrière, s'est tenu à Toulon, le week-end dernier. Il a fourni l'occasion à M. Bergeron, secrétaire général de la confédération, de préciser sa pensée en ce qui concerne notamment la réunification syndicale : « La C.G.T. demeure un instrument, un appendice du parti communiste, a-t-il dit. Nous ne pouvons envisager la réunification avec la C.G.T. Ce qui nous sépare c'est une conception très différente du syndicalisme ». En effet, partisans d'une politique de présence, Force Ouvrière veut pouvoir manifester son accord ou son désaccord sans, toutefois, que « cette politique mène à l'intégration du mouvement syndicaliste dans l'appareil de l'Etat ».

Parlant du malaise actuel de l'économie, M. Bergeron a poursuivi : « Nous reprochons au gouvernement de masquer certaines réalités en appuyant la méthode du globalisme. La relance de l'expansion est d'autant plus urgente que se construit l'Europe ».

T. V. A. et taxe locale

Après deux années d'atermoiements, le gouvernement paraît maintenant décidé à obtenir du Parlement, avant la fin de cette session, au moins un accord de principe en vue de la suppression de la taxe locale et de son remplacement par la T.V.A.

A ce sujet, le comité de l'Association des maires de France, réuni la semaine dernière, déclare, dans un communiqué, qu'il a mandaté son bureau pour prendre contact avec le ministre de l'Intérieur afin d'être associé aux études indispensables. Il redoute, en effet, que la suppression de la taxe ne soit décidée avant que le problème des finances locales soit abordé dans son ensemble.

forces nouvelles

● Rédacteur en chef :

J.-P. PREVOST

Abonnement 1 an :

Ordin., 20 F ; de soutien, 30 F

● 7, rue de Poissy - Paris (V^e)

C.C.P. PARIS 8358-96

Imprimé 28-30, pl. de l'Eperon,

Le Mans. Directeur de la pu-

blication : Jean Fonteneau.

En souvenir de Robert Schuman

L'Association des Amis du président Robert Schuman a organisé, samedi 8 mai, une cérémonie à caractère intime pour commémorer le 15^e anniversaire de la déclaration du 9 mai 1950 instituant la C.E.C.A.

A cette occasion une gerbe a été déposée sur la tombe de Scy-Chazelle.

L'association a ensuite convié les amis présents, parmi lesquels ont reconnu plusieurs collaborateurs immédiats et amis intimes de Robert Schuman à assister, dans le salon d'honneur de la mairie de Montigny-les-Metz, siège de l'association, à une évocation de la vie et de l'œuvre du grand européen. Un film a été projeté représentant les principales étapes de sa carrière, suivi d'une audition de bandes de magnétophone enregistrées à l'occasion de la célébration du Jubilé parlementaire de Robert Schuman à Metz en 1959.

La cérémonie s'est achevée par la lecture d'un bref extrait de l'ouvrage de Robert Schuman : « Pour l'Europe » ainsi que du texte de la déclaration du 9 mai 1950.

Servir l'essentiel

JEAN-PIERRE PREVOST

LA rapidité avec laquelle le M.R.P. a accordé un préjugé favorable à l'initiative de Gaston Defferre a, semble-t-il surpris les observateurs, y compris ceux qui ne doutent pas de la volonté du Mouvement de travailler à la création d'une force politique nouvelle à vocation majoritaire.

On s'attendait généralement à ce que le M.R.P. prenne une attitude d'expectative et laisse le Congrès socialiste tirer le premier. Au surplus, le caractère négatif ou au moins réticent des réactions des autres partenaires éventuels (voir en page 8 l'article d'Annie Lombard) a-t-il contribué à souligner davantage encore la faveur dont bénéficiait Gaston Defferre auprès du M.R.P.

Laissons à d'autres le soin d'épiloguer sur ces contrastes. Il paraît en effet plus important, surtout à la veille du Congrès de Vichy, de tenter de situer cette proposition dans le contexte de la situation politique générale telle qu'elle se présente en ce moment.

L'ENJEU. Les avis peuvent diverger sur la manière dont se fera la succession du général de Gaulle, les pronostics peuvent varier sur la date à laquelle se produira cet événement, mais chacun s'accorde à reconnaître que les jeux ne sont pas faits d'avance. Les gaullistes de cœur et les gaullistes d'intérêts, les démocrates de conviction, les communistes eux-mêmes, guettent ce moment et s'efforcent de le préparer à leur profit. L'enjeu des luttes politiques actuelles est bien là. Et le général de Gaulle en est le premier convaincu.

La stratégie des gaullistes consiste jusqu'ici à tenter d'éliminer d'une manière ou d'une autre tout ce qui se situe entre la majorité et l'opposition. On a usé de la séduction à l'égard du M.R.P., le général de Gaulle ne lui avait-il pas proposé, mais sans succès, de le « chapeauter ». Puis l'échec du cartel des « non » et le ralliement sous la houlette de M. Giscard d'Estaing d'une partie des modérés à la majorité, avaient fait croire, un instant, que le but recherché était atteint.

Mais le divorce était trop profond sur le triple plan du fonctionnement du régime, de l'orientation de la politique étrangère et de la politique sociale, entre les gaullistes et les démocrates pour que ceux-ci n'aient pas tenté de réagir après les dernières élections législatives. Les propositions du congrès M.R.P. de La Baule, puis la décision d'un congrès extraordinaire socialiste unanime à soutenir la candidature de Gaston Defferre à la présidence de la République prouvaient la volonté des deux principales familles démocrates de reprendre par des voies apparemment différentes leur marche en avant.

Depuis, les élections municipales ont permis de constater à quel point l'implantation de l'U.N.R. restait modeste et paraissait minoritaire dès que le général de Gaulle gardait le silence, tandis qu'au contraire le Centre, souvent allié à la Gauche parvenait à obtenir des succès impressionnants.

FAVORI. La question est posée maintenant de savoir dans quelle mesure la prochaine élection présidentielle peut ou non servir les démocrates dans la préparation de la succession du régime actuel. Un fait est certain : le général de Gaulle continue d'apparaître comme le grand favori. Nullement compromis

par l'échec de l'U.N.R. aux dernières élections municipales, ni par les mesures impopulaires du plan de stabilisation, il continue de tirer son prestige de l'exaltation simultanée des thèmes de la stabilité intérieure et de l'indépendance nationale.

La détérioration de la situation internationale lui profite comme à tous les gouvernements en place, mais aussi en raison de l'attitude qu'il a prise à l'égard d'une politique américaine qui ni au Vietnam, ni à Saint-Domingue ne paraît répondre aux espoirs suscités par la défaite de Goldwater.

Il ne faudrait pourtant point croire que le général de Gaulle maintient sans effort sa situation politique. Il a dû renoncer définitivement à créer ce grand rassemblement populaire dont le R.P.F. avait été la première ébauche. L'U.N.R. de plus en plus, apparaît comme un vaisseau à la dérive. Déjà, ses dirigeants hésitent et s'interrogent, proposant tantôt de changer de nom, tantôt de s'amalgamer avec d'autres, pour finalement désigner une commission chargée de préparer l'avenir.

Le général de Gaulle a besoin, pour gagner, de ne pas laisser ternir son prestige par les gaullistes. Par là même, il rend plus ouverte la bataille de la succession. Ce qui permet de conserver la cohésion d'une formation hétéroclite comme l'U.N.R., c'est la certitude de la victoire. A partir du moment où l'après-gaullisme échappe déjà aux gaullistes, ceux-ci ne se sentent plus aussi fortement solidaires. Et pour juger des difficultés qu'aurait éventuellement le Dauphin, si le général de Gaulle ne se représentait pas, il suffit de considérer la peine que se donne le chef de l'Etat et les démarches qu'il doit accomplir à l'approche du débat sur la réforme du service militaire. Il lui faut recevoir les uns après les autres, les principaux députés U.N.R. et les soumettre à ses vues. Quel successeur y parviendrait ?

PREPARATIFS. La faiblesse fondamentale de la majorité est le caractère exceptionnel du régime actuel. Personne ne peut ignorer que l'après-gaullisme ne sera pas du gaullisme sans de Gaulle. Et c'est pourquoi les démocrates unis précisément dans la volonté d'édifier un régime nouveau ont toutes les chances de l'emporter.

Mais cela suppose qu'ils ne perdent jamais de vue l'essentiel et qu'ils sachent allier à la fois le courage et la prudence, l'audace et le réalisme. La création d'une force neuve à vocation majoritaire doit être poursuivie et la proposition de Gaston Defferre dont l'avenir dépend de ses seuls amis, rejoignant les décisions du congrès de La Baule, constitue une démarche constructive dans ce sens.

Il reste cependant qu'il ne suffira pas d'un jour pour en terminer avec les préparatifs.

Se réconcilier entre eux, s'accorder sur des options fondamentales, retrouver la confiance de l'opinion, ces objectifs ne sont pas impossibles mais ils sont difficiles. C'est en s'efforçant toujours de s'en rappeler que les démocrates s'affirmeront le mieux comme les seuls capables de préserver, après de Gaulle, le pays de l'aventure.

Point de subtilités

JEAN TEITGEN

LES propositions faites par M. Gaston Defferre concernant la création d'une « Fédération démocrate socialiste » ont suscité des réactions et les commentaires auxquels leur auteur s'attendait. Il appartient désormais aux formations intéressées de statuer. Les prochains congrès du M.R.P. et du Parti socialiste seront décisifs puisqu'ils devront, le premier (et c'est l'aspect paradoxal du problème) « déterminer sa position face à une telle initiative » avant que le second l'ait transformée en décision officielle. Mais, quel que soit le sort finalement réservé à la motion d'ores et déjà déposée au secrétariat général de la S.F.I.O., elle illustre d'une façon éclatante la nécessité pour tous les démocrates de poursuivre leur tâche de simplification de la vie politique française entreprise il y a deux ans par notre Mouvement.

C'est à faire des choix simples et clairement exposés que les citoyens entendent désormais être conviés. Cette constatation n'est pas seulement valable pour les élections présidentielles, mais aussi pour celles qui suivront.

Ainsi, tous ceux qui aux échelons les plus élevés assument, en France, la responsabilité de son avenir politique, doivent-ils être convaincus de l'importance du style qu'ils devront donner à l'élection présidentielle. Point de subtilités, de querelles de personnes, ou d'affrontements seulement passionnels, mais la légitime et fructueuse opposition d'hommes dont les programmes et la lutte pourront, selon leurs qualités, garantir ou condamner la liberté.

Ces quelques réflexions m'ont été suggérées par un propos tenu par M. Marcilhacy, nouveau candidat à la Présidence de la République, devant les journalistes parlementaires. Comme l'un d'eux lui demandait : « Où vous situez-vous sur l'échiquier parlementaire ? », le sénateur de la Charente répondit : « Au centre. Excusez-moi si ce centre est un peu grand... Je suis partisan d'un travaillisme humaniste ». De semblables propos ne m'étonnent, ni ne me scandalisent. Suggérés à leur auteur par ce qu'il appelle « la volonté française de diversité », je me demande néanmoins si sa candidature n'apparaîtra pas comme l'expression d'une de ces nuances, sans doute flatteuse pour un œil exercé, mais dont l'impérieuse nécessité de gouverner le pays à partir de choix simple et de positions claires, fera disparaître la subtilité.

Contrairement à ce que nous entendons dire quotidiennement, mais conformément à ce qui se passe dans les démocraties les plus modernes, la personification du pouvoir n'est pas incompatible, bien au contraire, avec l'adhésion d'un candidat à une formation politique authentique.

L'ère des personnalités, au sens le plus individualiste du terme, est sans doute révolue. On peut le regretter. Mais tous les regrets du monde ne sauraient empêcher l'évolution des régimes de liberté. L'influence des élites populaires, formées par les organisations politiques et syndicales, prévaudra de plus en plus contre toutes les tentations et les facilités offertes aux « masses » par les adversaires de la démocratie.

ACTUELLES — ACTUELLES — ACTUELLES — ACTUELLES — ACTUELLES — ACTUELLES — ACTU

Deuxième bombe chinoise

« La Chine développe ses armes nucléaires à des fins uniquement défensives. Elle ne sera jamais la première à faire usage des armes nucléaires ». Après avoir fait exploser sa deuxième bombe atomique — à uranium semble-t-il — la Chine a pris soin de rassurer les peuples du Tiers-Monde qu'elle courtise mais qu'elle effraie la multiplication des expériences atomiques.

Ainsi la Chine continue son programme et élabore, elle aussi, sa force de frappe. Certes, l'explosion de la semaine dernière ne change pas l'équilibre des forces actuel, comme on l'a souligné à Washington. Pourtant, il semble que la Chine soit en mesure de disposer d'un armement nucléaire plus tôt qu'il n'était prévu. Plus, même, elle pourrait disposer, d'ici 1970, de fusées intermédiaires à tête atomique, à trop faible rayon d'action pour franchir le Pacifique et menacer les Etats-Unis, mais qui pourraient inquiéter les pays asiatiques voisins et les bases américaines sur le pourtour de l'Asie.

Les voisins de la Chine ne peuvent être qu'inquiets de ces perspectives et

l'on peut se demander si les plus grands d'entre eux, notamment l'Inde et le Japon, ne seraient pas tentés de suivre l'exemple.

Traité autrichien : 10^e anniversaire

On a célébré, à Vienne, le dixième anniversaire du traité d'Etat autrichien qui proclamait solennellement la « neutralité perpétuelle » de l'Autriche et l'engageait à n'adhérer à aucune alliance militaire. Des négociations longues et laborieuses entre les quatre Grandes, puissances occupantes, avaient abouti, en 1955, à la conclusion de ce traité librement choisi qui restituait à l'Autriche son indépendance.

Cet anniversaire a donné lieu à des cérémonies auxquelles les ministres des Affaires étrangères des Etats-Unis, de Grande-Bretagne, d'Union Soviétique et de France avaient été conviés, ainsi que diverses personnalités parmi lesquelles Pierre Pflimlin, président de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe.

L'U. E. C. mise au pas

Prévue par le dernier congrès du Parti communiste français, l'unification des mouvements de jeunesse communistes vient d'être concrétisée par la création d'une « commission nationale du mouvement de la jeunesse communiste ».

Les comités nationaux des quatre organisations de la jeunesse communiste (Union de la jeunesse communiste, Union des jeunes filles françaises, Union de la jeunesse agricole et Union des étudiants communistes) viennent de tenir une réunion commune à cette fin. M. Christian Echard, secrétaire de l'U.J.C.F., a été désigné comme secrétaire général de l'organisme commun qui succède, avec des pouvoirs plus étendus à l'ancien « conseil du mouvement » composé des bureaux nationaux des quatre unions.

La résolution adoptée à l'issue des travaux réaffirme que « le mouvement de la jeunesse communiste fonde son activité sur la politique du Parti communiste français exprimée par son dix-septième congrès et les sessions de son comité central ».

De l'Atlantique à l'Europe

PHILIPPE FARINE

CE fut une session sans grand relief que celle tenue à Londres, la semaine dernière par le Conseil de l'O.T.A.N. A dire vrai, aucun des quinze ministres n'a paru lui attacher une importance capitale : on avait l'impression d'assister à une séance d'un club de bonne compagnie plutôt qu'à celle d'un organisme moteur de la politique occidentale. Tout cela ne manifeste pas un dynamisme très grand : la force de l'habitude ne saurait suffire pour souder une cohésion politique réelle.

Une session sans éclats

« Le fait important, souligne l'éditorialiste du « Monde » est que personne n'a jugé, le moment venu, de faire un éclat que tout le monde, depuis des années, prédit. » Le cadre Atlantique tient toujours : quitter le cercle équivaldrait à risquer une aventure sur des chemins encore mal explorés et dont l'issue est plus qu'incertaine, et ce risque personne n'entend l'assumer.

Les interventions de M. Couve de Murville avaient sans aucun doute pour objectif principal de manifester que notre pays faisait toujours partie du camp occidental, même s'il avait sur la façon de la conduire et de l'orienter des vues différentes de celles des Etats-Unis. Ceux-ci d'ailleurs n'ont pas cherché à amener la France à préciser plus clairement l'orientation de sa politique. Tout autour de la table de conférence chacun s'est bien gardé de tenter d'y voir « trop » clair. Une certaine pénombre diplomatique a ses avantages.

Quelles « consultations » ?

Aussi bien la France n'a pas été le seul pays à critiquer certains aspects de la politique américaine, M. Fanfani a souligné le danger qu'il y aurait à placer l'Union soviétique en Asie devant « des options impossibles ». Les ministres scandinaves ont été plus que « réservés » à l'égard de l'escalade vietnamienne et de l'intervention à Saint-Domingue. On a noté le vœu du ministre danois, M. Haekkerup, souhaitant que des opérations de type de celles de Saint-Domingue puissent être discutées par les alliés des Etats-Unis avant et non après leur exécution. De fait, ce n'est qu'à cette condition que les consultations politiques au sein de l'alliance auront tout leur sens et toute leur efficacité. On ne peut que regretter que cette préoccupation n'apparaisse pas à travers le texte du communiqué final. Il y a là en effet une nécessité que les

Etats-Unis devraient reconnaître. Dans la mesure où ils exercent, de fait, un « leadership » occidental, leurs actes engagent d'une certaine manière leurs alliés. La « consultation politique » qui peut être un bon instrument de coopération, ne peut continuer à s'exercer « a posteriori » sous peine d'être vidée de son sens.

Conditions du « Partnership »

Mais ici apparaît une fois de plus la vraie question : pour qu'il y ait véritablement consultation et non information (ce qui est exactement le contraire d'une consultation), pour que cette consultation en se développant aboutisse à une coopération et à une ligne politique élaborée en commun, il faut qu'elle se déroule entre partenaires de taille égale. La présence d'une Europe existant en tant qu'« unité » politique changerait fondamentalement les données du problème atlantique. Le « Partnership » ne peut exister qu'à ce prix. Le comité d'action pour les Etats-Unis d'Europe le rappelait récemment.

Il faut vouloir les conséquences de ce que l'on veut : il est juste de vouloir une Europe qui ne soit pas en situation de dépendance, mais il faut se donner les moyens d'échapper à cette dépendance, et se dire des instruments nécessaires pour construire une interdépendance qui ne soit pas seulement théorique.

Le Pacte Atlantique a été signé en 1949 pour une durée de 20 années. Le traité expire donc en 1969. Il est clair qu'au moment où s'engageront les négociations tendant à sa

reconduction ou à son renouvellement, tout sera différent suivant qu'il existera ou non une Communauté européenne capable d'assumer la conduite de cette négociation. Il faut qu'alors la voix de l'Europe puisse se faire entendre en tant que telle. Faute de quoi le risque est grand de voir l'alliance se vider peu à peu de tout dynamisme et n'être plus qu'un cadre.

Les Etats-Unis devront d'ailleurs faire l'apprentissage des exigences de l'interdépendance et admettre que soit discuté l'usage qu'ils font de leur puissance. Le « partnership » impliquera des droits et des obligations réciproques ; il est incompatible avec la politique du « gros bâton ». Encore faut-il, pour cela, que l'Europe soit en situation de « partenaire ».

L'indispensable Communauté

Une fois de plus, il est clair que la création d'une Europe fédérale et communautaire est la condition indispensable pour que les pays européens puissent peser de tout leur poids dans la politique mondiale. Cette « fédération européenne », indispensable à la préservation de la paix, que Robert Schuman fixait comme objectif il y a quinze ans, à l'entreprise d'unification du vieux continent apparaîtrait alors non comme l'exercice d'un quelconque « nationalisme » même européen, mais comme une étape et un relais vers l'organisation d'une société internationale qui soit autre chose qu'une jungle.

N'y a-t-il pas là une plate-forme commune pour l'ensemble des démocrates français ?

pour le placement

de vos épargnes

BONS du TRÉSOR

Point de subtilités

JEAN TEITGEN

LES propositions faites par M. Gaston Defferre concernant la création d'une « Fédération démocrate socialiste » ont suscité des réactions et les commentaires auxquels leur auteur s'attendait. Il appartient désormais aux formations intéressées de statuer. Les prochains congrès du M.R.P. et du Parti socialiste seront décisifs puisqu'ils devront, le premier (et c'est l'aspect paradoxal du problème) « déterminer sa position face à une telle initiative » avant que le second l'ait transformée en décision officielle. Mais, quel que soit le sort finalement réservé à la motion d'ores et déjà déposée au secrétariat général de la S.F.I.O., elle illustre d'une façon éclatante la nécessité pour tous les démocrates de poursuivre leur tâche de simplification de la vie politique française entreprise il y a deux ans par notre Mouvement.

C'est à faire des choix simples et clairement exposés que les citoyens entendent désormais être conviés. Cette constatation n'est pas seulement valable pour les élections présidentielles, mais aussi pour celles qui suivront.

Ainsi, tous ceux qui aux échelons les plus élevés assument, en France, la responsabilité de son avenir politique, doivent-ils être convaincus de l'importance du style qu'ils devront donner à l'élection présidentielle. Point de subtilités, de querelles de personnes, ou d'affrontements seulement passionnels, mais la légitime et fructueuse opposition d'hommes dont les programmes et la lutte pourront, selon leurs qualités, garantir ou condamner la liberté.

Ces quelques réflexions m'ont été suggérées par un propos tenu par M. Marcihacy, nouveau candidat à la Présidence de la République, devant les journalistes parlementaires. Comme l'un d'eux lui demandait : « Où vous situez-vous sur l'échiquier parlementaire ? », le sénateur de la Charente répondit : « Au centre. Excusez-moi si ce centre est un peu grand... Je suis partisan d'un travaillisme humaniste ». De semblables propos ne m'étonnent, ni ne me scandalisent. Suggérés à leur auteur par ce qu'il appelle « la volonté française de diversité », je me demande néanmoins si sa candidature n'apparaîtra pas comme l'expression d'une de ces nuances, sans doute flatteuse pour un œil exercé, mais dont l'impérieuse nécessité de gouverner le pays à partir de choix simple et de positions claires, fera disparaître la subtilité.

Contrairement à ce que nous entendons dire quotidiennement, mais conformément à ce qui se passe dans les démocraties les plus modernes, la personnification du pouvoir n'est pas incompatible, bien au contraire, avec l'adhésion d'un candidat à une formation politique authentique.

L'ère des personnalités, au sens le plus individualiste du terme, est sans doute révolue. On peut le regretter. Mais tous les regrets du monde ne sauraient empêcher l'évolution des régimes de liberté. L'influence des élites populaires, formées par les organisations politiques et syndicales, prévaudra de plus en plus contre toutes les tentations et les facilités offertes aux « masses » par les adversaires de la démocratie.

ACTUELLES — ACTUELLES — ACTUELLES — ACTUELLES — ACTUELLES — ACTUELLES — ACTU

Deuxième bombe chinoise

« La Chine développe ses armes nucléaires à des fins uniquement défensives. Elle ne sera jamais la première à faire usage des armes nucléaires ». Après avoir fait exploser sa deuxième bombe atomique — à uranium semble-t-il — la Chine a pris soin de rassurer les peuples du Tiers-Monde qu'elle courtise mais qu'elle effraie la multiplication des expériences atomiques.

Ainsi la Chine continue son programme et l'élabore, elle aussi, sa force de frappe. Certes, l'explosion de la semaine dernière ne change pas l'équilibre des forces actuel, comme on l'a souligné à Washington. Pourtant, il semble que la Chine soit en mesure de disposer d'un armement nucléaire plus tôt qu'il n'était prévu. Plus, même, elle pourrait disposer, d'ici 1970, de fusées intermédiaires à tête atomique, à trop faible rayon d'action pour franchir le Pacifique et menacer les Etats-Unis, mais qui pourraient inquiéter les pays asiatiques voisins et les bases américaines sur le pourtour de l'Asie.

Les voisins de la Chine ne peuvent être qu'inquiets de ces perspectives et

l'on peut se demander si les plus grands d'entre eux, notamment l'Inde et le Japon, ne seraient pas tentés de suivre l'exemple.

Traité autrichien : 10^e anniversaire

On a célébré, à Vienne, le dixième anniversaire du traité d'Etat autrichien qui proclamait solennellement la « neutralité perpétuelle » de l'Autriche et l'engageait à n'adhérer à aucune alliance militaire. Des négociations longues et laborieuses entre les quatre Grandes, puissances occupantes, avaient abouti, en 1955, à la conclusion de ce traité librement choisi qui restituait à l'Autriche son indépendance.

Cet anniversaire a donné lieu à des cérémonies auxquelles les ministres des Affaires étrangères des Etats-Unis, de Grande-Bretagne, d'Union Soviétique et de France avaient été conviés, ainsi que diverses personnalités parmi lesquelles Pierre Pflimlin, président de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe.

L'U. E. C. mise au pas

Prévue par le dernier congrès du Parti communiste français, l'unification des mouvements de jeunesse communistes vient d'être concrétisée par la création d'une « commission nationale du mouvement de la jeunesse communiste ».

Les comités nationaux des quatre organisations de la jeunesse communiste (Union de la jeunesse communiste, Union des jeunes filles françaises, Union de la jeunesse agricole et Union des étudiants communistes) viennent de tenir une réunion commune à cette fin. M. Christian Echard, secrétaire de l'U.J.C.F., a été désigné comme secrétaire général de l'organisme commun qui succède, avec des pouvoirs plus étendus à l'ancien « conseil du mouvement » composé des bureaux nationaux des quatre unions.

La résolution adoptée à l'issue des travaux réaffirme que « le mouvement de la jeunesse communiste fonde son activité sur la politique du Parti communiste français exprimée par son dix-septième congrès et les sessions de son comité central ».

De l'Atlantique à l'Europe

PHILIPPE FARINE

CE fut une session sans grand relief que celle tenue à Londres, la semaine dernière par le Conseil de l'O.T.A.N. A dire vrai, aucun des quinze ministres n'a paru lui attacher une importance capitale : on avait l'impression d'assister à une séance d'un club de bonne compagnie plutôt qu'à celle d'un organisme moteur de la politique occidentale. Tout cela ne manifeste pas un dynamisme très grand : la force de l'habitude ne saurait suffire pour souder une cohésion politique réelle.

Une session sans éclats

« Le fait important, souligne l'éditorialiste du « Monde » est que personne n'a jugé, le moment venu, de faire un éclat que tout le monde, depuis des années, prédit. » Le cadre Atlantique tient toujours : quitter le cercle équivaldrait à risquer une aventure sur des chemins encore mal explorés et dont l'issue est plus qu'incertaine, et ce risque personne n'entend l'assumer.

Les interventions de M. Couve de Murville avaient sans aucun doute pour objectif principal de manifester que notre pays faisait toujours partie du camp occidental, même s'il avait sur la façon de la conduire et de l'orienter des vues différentes de celles des Etats-Unis. Ceux-ci d'ailleurs n'ont pas cherché à amener la France à préciser plus clairement l'orientation de sa politique. Tout autour de la table de conférence chacun s'est bien gardé de tenter d'y voir « trop » clair. Une certaine pénombre diplomatique a ses avantages.

Quelles « consultations » ?

Aussi bien la France n'a pas été le seul pays à critiquer certains aspects de la politique américaine, M. Fanfani a souligné le danger qu'il y aurait à placer l'Union soviétique en Asie devant « des options impossibles ». Les ministres scandinaves ont été plus que « réservés » à l'égard de l'escalade vietnamienne et de l'intervention à Saint-Domingue. On a noté le vœu du ministre danois, M. Haekkerup, souhaitant que des opérations de type de celles de Saint-Domingue puissent être discutées par les alliés des Etats-Unis avant et non après leur exécution. De fait, ce n'est qu'à cette condition que les consultations politiques au sein de l'alliance auront tout leur sens et toute leur efficacité. On ne peut que regretter que cette préoccupation n'apparaisse pas à travers le texte du communiqué final. Il y a là en effet une nécessité que les

Etats-Unis devraient reconnaître. Dans la mesure où ils exercent, de fait, un « leadership » occidental, leurs actes engagent d'une certaine manière leurs alliés. La « consultation politique » qui peut être un bon instrument de coopération, ne peut continuer à s'exercer « a posteriori » sous peine d'être vidée de son sens.

Conditions du « Partnership »

Mais ici apparaît une fois de plus la vraie question : pour qu'il y ait véritablement consultation et non information (ce qui est exactement le contraire d'une consultation), pour que cette consultation en se développant aboutisse à une coopération et à une ligne politique élaborée en commun, il faut qu'elle se déroule entre partenaires de taille égale. La présence d'une Europe existant en tant qu'« unité » politique changerait fondamentalement les données du problème atlantique. Le « Partnership » ne peut exister qu'à ce prix. Le comité d'action pour les Etats-Unis d'Europe le rappelait récemment.

Il faut vouloir les conséquences de ce que l'on veut : il est juste de vouloir une Europe qui ne soit pas en situation de dépendance, mais il faut se donner les moyens d'échapper à cette dépendance, et se dire des instruments nécessaires pour construire une interdépendance qui ne soit pas seulement théorique.

Le Pacte Atlantique a été signé en 1949 pour une durée de 20 années. Le traité expire donc en 1969. Il est clair qu'au moment où s'engageront les négociations tendant à sa

reconduction ou à son renouvellement, tout sera différent suivant qu'il existera ou non une Communauté européenne capable d'assumer la conduite de cette négociation. Il faut qu'alors la voix de l'Europe puisse se faire entendre en tant que telle. Faute de quoi le risque est grand de voir l'alliance se vider peu à peu de tout dynamisme et n'être plus qu'un cadre.

Les Etats-Unis devront d'ailleurs faire l'apprentissage des exigences de l'interdépendance et admettre que soit discuté l'usage qu'ils font de leur puissance. Le « partnership » impliquera des droits et des obligations réciproques ; il est incompatible avec la politique du « gros bâton ». Encore faut-il, pour cela, que l'Europe soit en situation de « partenaire ».

L'indispensable Communauté

Une fois de plus, il est clair que la création d'une Europe fédérale et communautaire est la condition indispensable pour que les pays européens puissent peser de tout leur poids dans la politique mondiale. Cette « fédération européenne, indispensable à la préservation de la paix » que Robert Schuman fixait comme objectif il y a quinze ans, à l'entreprise d'unification du vieux continent apparaîtrait alors non comme l'exercice d'un quelconque « nationalisme » même européen, mais comme une étape et un relais vers l'organisation d'une société internationale qui soit autre chose qu'une jungle.

N'y a-t-il pas là une plate-forme commune pour l'ensemble des démocrates français ?

pour le placement

de vos épargnes

BONS du TRÉSOR

La question d'Israël

JEAN-PIERRE CORNET

Le problème palestinien se pose en 1965 dans les mêmes termes qu'il y a dix-sept ans, lors du traité de paix qui fit naître Israël. De 900.000 à 1.200.000 réfugiés arabes de Palestine campent en Jordanie ou à Gaza. La plupart n'ont pas d'autre ressource que les dons alimentaires qui leur sont distribués. Une infime minorité s'est intégrée dans les Etats arabes voisins de la Palestine — la Jordanie, la R.A.U. — qui, pour diverses raisons, n'ont pas accompli leur travail en profondeur d'assimilation de ces « personnes déplacées » actuellement privées d'espoir et de patrie. Pourquoi ? Parce qu'intégrer ces populations auraient été moralement ou politiquement équivalent à un abandon de toute revendication sur les « terres arabes volées par le sionisme », parce que la Jordanie ne désirerait pas courir le risque de devenir en fait un Etat arabe palestinien et que les autres éléments de sa population ne soient noyés, parce que la R.A.U., déjà surpeuplée, ne pouvait se payer le luxe d'accueillir des centaines de milliers de réfugiés démunis de tout.

A partir du Caire

Le représentant des Palestiniens au Caire, M. Ahmed Choukeiri, s'emploie inlassablement à créer un front commun arabe de Libération de la Palestine. C'est en fait au Caire, siège de la Ligue arabe que les grands traits de la politique palestinienne des treize Etats qui constituent la Ligue ont été définis, au cours des conférences au sommet des chefs d'Etat et du gouvernement qui se sont tenues les années passées. Le Caire est le creuset d'où partent les grands mots d'ordre. Les personnalités que l'on y rencontre font assez volontiers, carte en main, des « amphis » sur le problème palestinien, sur la naissance du sionisme, les responsabilités de l'Angleterre, la malheureuse déclaration Balfour, source de tous les malheurs. L'histoire des faits, des atrocités commises par les Juifs contre les Arabes avant 1948 est faite avec grand soin.

La conclusion est toujours qu'Israël n'est que le soi-disant Etat d'occupants illicites que les Arabes devront classer lorsqu'ils se sentiront plus forts. Par quels moyens ? En poursuivant inlassablement l'isolement politique et diplomatique d'Israël ; en tâchant de l'étouffer économiquement par le boycott des sociétés étrangères qui commercent avec lui ; en achetant le meilleur armement des grandes puissances et en poursuivant l'entraînement intensif des troupes arabes.

Reconnu par Bonn

Ces buts ardemment poursuivis ont été violemment contrés par la reconnaissance d'Israël par la République fédérale allemande, reconnaissance précédée du versement de substantielles « réparations » économiques qui ont permis à l'Etat d'Israël d'être ce qu'il est et par des livraisons secrètes d'armes. La colère du président Nasser a été à la mesure de la « trahison de Bonn » armant en secret « les bras qui ont fait couler le sang arabe ». L'invitation faite à Walter Ulbricht de se rendre au Caire a constitué un défi dont Bonn se tire aux moindres frais. Acquisies la semaine dernière, les ruptures des relations diplomatiques avec dix Etats de la Ligue et la R.F.A. ne seront pas suivies de représailles économiques ou d'une reconnaissance de l'Allemagne démocratique sauf si Bonn, manquant à sa parole, a la teneur des déclarations prodiguées par le chancelier Erhard, selon lesquelles aucune arme ne sera plus envoyée à Israël, ne se laisse aller à reprendre les envois, on accorde d'ici à deux mois à Israël une aide financière démesurée. Ces précisions sont le contenu d'une déclaration faite samedi par le journal cairote semi-officiel « Al Ahram » : la R.A.U. et derrière elle, l'Algérie, l'Irak, le Yémen certainement, prendraient d'autres mesures si Bonn se montrait trop empressé auprès de Tel-Aviv.

Revanche économique

Ayant tout de même perdu au Proche-Orient une partie importante (la France est bien placée pour savoir que la rupture des relations diplomatiques entraîne de graves conséquences pour l'implantation économique), Bonn s'est rattrapé au Maghreb sans ébranler toutefois le président Ben Bella. Le chancelier a utilisé deux moyens de pression : le fait que la R.F.A., faisant partie du Marché commun, est en mesure de faire obstacle aux accords commerciaux que Maroc, Tunisie et Algérie désirent signer pour leurs ex-

portations avec la C.E.E. ; le potentiel économique considérable de la R.F.A., susceptible d'aider avec l'efficacité que l'on sait un pays à se développer, tout en y prenant solidement pied. La Tunisie a été particulièrement sensible à cette sorte d'arguments depuis plus de deux semaines, la firme Krupp participe à la création d'un complexe industriel à Menzel-Bourguiba et entreprend une chaîne d'hôtels dans l'île de Djerba ; les missions commerciales ouest-allemandes, que le président Bourguiba reçoit fort aimablement, se succèdent sans trêve. Une pluie bienfaisante de marks — et aussi de dollars — s'abat sur la « réaliste » Tunisie, qui a donné à la R.F.A. une politique de rechange. Evidemment Tunis, suivi par Rabat, s'est contenté, jeudi dernier, jour officiel de la reconnaissance diplomatique d'Israël par la R.F.A., d'adresser à Bonn une protestation écrite soulignant « le geste inamicale » fait au monde arabe.

Plan de paix

L'intérêt national bien compris et étalé sans trop de pudeur ôte un certain poids aux propositions révolutionnaires faites par le président Bourguiba pour le règlement du problème palestinien et qui, esquissées non sans courage à Beyrouth où le chef de l'Etat se trouvait en visite officielle, ont été, dès son retour à Tunis, présentées sous forme de plan. Moyennant le retour des Palestiniens sur leur terre natale (donc en Israël) et la négociation sur les bases des résolutions de l'O.N.U. de 1947 (ce qui supposerait la récupération par les Arabes de certaines parties d'Israël) le président Bourguiba proposait que l'on reconnût Israël en tant qu'Etat.

A ces propositions, de nature à gêner politiquement Israël, peut-être plus que le statu quo actuel, le président Lévy Eshkol a répondu lundi en un « plan de paix » qui rejette en fait les propositions Bourguiba, offre aux Etats arabes une reconnaissance réciproque fondée sur le statu quo actuel, un projet de coopération économique, une zone franche portuaire : c'est évidemment un plan inacceptable par les Etats arabes qui peuvent trouver ailleurs des offres intéressantes de coopération économique, sans parler de la reconnaissance d'Israël. Dans l'esprit des présidents Bourguiba et Eshkol, en parfait désaccord de fait sur les termes d'un éventuel règlement entre Israël et les Etats arabes, leurs déclarations n'en constituent pas moins deux jalons de nature à briser la glace à longue échéance.

Autour de vous,
faites connaître

**FORCES
NOUVELLES**

Les premières réactions

ANNIE LOMBARD

LA proposition de M. Defferre, dans le cadre de la préparation du Congrès socialiste qui se réunira à la Pentecôte, de constituer une « Fédération démocrate socialiste » a suscité des réactions dans tous les secteurs de l'opinion. Du silence réservé de la S.F.I.O., à l'accord de principe de plusieurs fédérations M.R.P., de Jean Lecanuet, de Maurice Faure, président du parti radical, du Comité des démocrates, aux critiques du P.S.U. et à l'opposition virulente du parti communiste et de la « Nation », les arguments et les objections sont diverses, parfois contradictoires.

Quelques jours après la publication de sa motion, on peut tracer un premier bilan de l'accueil qui lui a été réservé.

Le dépassement des partis

C'est surtout le souci du maire de Marseille de promouvoir une vaste formation politique nouvelle susceptible de devenir majoritaire qui a le plus intéressé militants et dirigeants du M.R.P., du Parti Radical, comme le Comité des Démocrates.

Huit jours après la publication du texte de M. Defferre, plusieurs fédérations M.R.P. affirmaient leur accord. On lira ci-contre l'essentiel des déclarations faites à ce sujet par Jean Lecanuet et d'autres du mouvement.

Du côté du parti radical, M. Maurice Faure partage le même avis pour la même raison. La proposition de M. Defferre facilite au reste sa tâche au sein de son parti où de nombreuses personnalités et fédérations étaient préoccupées de ne pas se séparer des socialistes et craignaient que le Comité des Démocrates, tel qu'il existe actuellement après l'ordre donné par le comité directeur de la S.F.I.O., sous l'impulsion de M. Guy Mollet, aux socialistes de cesser toute collaboration avec lui, consacre la rupture entre ses participants et la S.F.I.O.

Le Comité des Démocrates, en recevant avec sympathie le maire de Marseille, confirmait d'ailleurs que l'absence en son sein de toute participation socialiste n'était pas un refus de sa part. Après un long échange de vues, « il a constaté la convergence » de ses orientations et de celles de M. Defferre. Et le communiqué publié à l'issue de l'entretien affirmait : « Le Comité des Démocrates a insisté sur la nécessité, pour réaliser une véritable majorité de gouvernement, selon l'attente des Français, d'aboutir à la création d'une force politique nouvelle ».

Réticences indépendantes

Toutefois, et malgré la participation de quatre parlementaires membres du Centre national des Indépendants à l'entretien, M. Camille Laurens, secrétaire général de cette formation, publiait un

communiqué affirmant « en accord avec les représentants du C.N.I.P., auprès du Comité des Démocrates, que le Centre national des Indépendants et des Paysans ne peut pas être considéré comme ayant pris expressément et tacitement un engagement quelconque à l'égard de M. Defferre et de ses projets ».

Le texte est assez ambigu. M. Laurens devait d'ailleurs expliciter, dans le « Journal des Indépendants », les raisons des réserves de ses amis ; d'une part, il faisait grief au maire de Marseille, mais surtout au parti socialiste, de ne pas rejeter avec suffisamment de netteté toute connivence ou alliance même partielle avec le parti communiste ; d'autre part, et peut-être surtout, nombre d'indépendants n'acceptent pas le voisinage socialiste. « L'option entre les méthodes du dirigisme socialiste et les méthodes libérales auxquelles nous... demeurons attachés » constitue pour M. Laurens « une opposition théorique... fondamentale ».

Celle-ci, « exclut pour nous tout rassemblement dans une unique formation avec les partisans de M. Defferre ». Mais le secrétaire général du C.N.I. ajoute : « Elle ne nous paraît pas exclure toutefois la formation d'une majorité de gouvernement, par des engagements réciproques sur un programme précis, où les deux centres pourraient se rencontrer après avoir démocratiquement dénombré leurs voix et leurs forces ».

Le « silence » socialiste

Paradoxalement cette position rejoint celle de M. Guy Mollet et de ses amis à la S.F.I.O. dont le silence, les questions, les commentaires restrictifs, cachent à peine l'opposition.

Pour eux, en fait, il ne peut être question que d'une organisation réunissant la « gauche socialiste », celle-ci pouvant éventuellement s'allier avec les démocrates de l'actuel Centre des Démocrates pour constituer une majorité, mais les deux formations gardant leur indépendance.

La première réaction socialiste — la presse du parti n'a pas publié la motion Defferre — a été un commentaire en forme d'interrogation signé de Claude Fuzier ; c'était plutôt une réfutation et la mise en évidence systématique d'objections. Le lendemain, M. Gérard Jacquet, pourtant signataire de la motion Defferre, s'attachait dans un long commentaire à limiter l'horizon de la fédération proposée ; il ne pouvait s'agir que d'une fédération de la « gauche » socialiste, et il était clair que, pour lui, les « chrétiens démocrates » ne devaient être qu'un petit nombre de militants ou de groupes limités, sans que le M.R.P. soit compris.

Cette position bien que voilée rejoint d'ailleurs celle du P.S.U. dont le journal ne cache pas l'hostilité à la proposition Defferre.

Au reste, porte-parole attiré du « molletisme », M. Augustin Laurent, au nom de la puissante fédération du Nord, déposait, en vue du congrès, une motion souhaitant une « fédération démocrate socialiste », mais insistant sur la nécessité pour le parti de « continuer d'affirmer ses objectifs et sa personnalité », refus à peine déguisé des « transferts de souveraineté » estimés nécessaires par M. Defferre pour que la fédération devienne une véritable formation politique nouvelle et non une simple coalition de type traditionnel.

Le jeu communiste

Samedi et dimanche, à l'occasion d'une conférence des jeunes communistes, tour à tour, MM. Waldeck-Rochet, secrétaire général, et Leroy, secrétaire, devaient redoubler leurs critiques contre M. Defferre en insistant sur l'ouverture de la fédération qu'il propose en direction notamment du M.R.P. Le but, du moins à court terme, du P.C., se révèle être de plus en plus d'aviver les oppositions internes au sein de la S.F.I.O. En accusant le maire de Marseille de vouloir s'appuyer sur « la droite », sur « la réaction », en faisant semblant de se scandaliser à la proposition de remettre en cause l'existence, ou l'entière indépendance de la S.F.I.O., le P.C. vise essentiellement les militants socialistes sensibles à de tels arguments, afin de provoquer une réaction hostile des sections et fédérations en vue du prochain congrès.

Les deux gaullismes

A en juger par le nombre des commentaires et des critiques, au reste contradictoires, les gaullistes ne mésestiment pas l'importance de l'initiative de M. Defferre.

Pour la « Nation », quotidien de l'U.N.R., c'est une tentative de reconstitution du « cartel des non » en vue d'assurer la survie des « vieux » partis. Pour l'hebdomadaire « Notre République », qui, il est vrai, reflète davantage les vues de l'U.D.T. (« gaullistes de gauche », la Fédération proposée par M. Defferre est le prolongement du renouveau bénéfique de la vie politique française, par le gaullisme. M. Defferre est considéré comme rallié au style gaulliste, à cette différence près qu'il n'a pas compris, lui, les bienfaits de « l'indépendance nationale ». Pour « Notre République », contrairement à ce qu'avancent les commentateurs de la « Nation », la proposition Defferre « trouble étrangement le jeu des appareils des vieux partis. Elle s'oppose à cette machinerie sclérosée et, à ce titre, s'inscrit à l'actif du grand mouvement de rénovation et de transformation nationales dont le gaullisme est l'animateur ». Les violons gaullistes sont décidément désaccordés.

Les congrès fédéraux

Dans le cadre de la préparation du Congrès national, six fédérations départementales ont tenu leur congrès au cours du dernier week-end.

A Rennes, Jean Lecanuet :

devait en ces termes tirer les conclusions du Congrès de la Fédération d'Ille-et-Vilaine :

« Il ne s'agit pas des partis, mais de la France. Un seul problème domine l'avenir politique. Il aurait été posé tôt ou tard, avec ou sans de Gaulle. Oui ou non, entre le Parti communiste et la droite autoritaire et conservatrice, est-il possible de créer une force de progrès capable d'être majoritaire, donc de gouverner, en conciliant ce qui a toujours été séparé, hier comme aujourd'hui, la liberté et la stabilité ?

Il est clair qu'un regroupement étroit, limité aux seuls socialistes, resterait minoritaire et voué au jeu de bascule, c'est-à-dire à l'instabilité qui a conduit la 4^e République à sa perte.

C'est au contraire une volonté à la fois réformatrice et de large union, qui est à l'origine du Centre démocrate. Le M.R.P. a répondu pour sa part à cette exigence en proposant son propre dépassement.

Au cours du Congrès, Henri Fréville, député-maire de Rennes, a déclaré : « Nous n'avons pas à dire maintenant que nous sommes pour Defferre ou le général de Gaulle. Le problème majeur est de poser la conception de la Présidence de la République ; rôle d'arbitre ou chef suprême de la politique française. Il faut alerter nos concitoyens sur la définition même du pouvoir nécessaire à l'avenir de notre pays. La question, en effet, n'est pas de savoir si nous allons élire un autre président mais quel président nous allons élire. Il ne saurait s'agir d'une simple substitution. »

La récente initiative de Gaston Defferre paraît converger vers le même but. Nous l'accueillons dans cet esprit, en souhaitant développer le dialogue qui vient de s'engager.

Il faut oser soulever les pesanteurs de l'Histoire. Le pays attend une force politique absolument neuve. Un projet de Fédération n'aura que la valeur d'une étape dans cette direction. Le moyen sera jugé sur la sincérité de la fin qu'il poursuit.

Toute combinaison qui apparaîtrait comme un cartel, un front, une coalition en vue d'une échéance électorale, serait vouée à l'échec. Ces formules éphémères, loin de multiplier, soustrairaient ce qu'elles prétendent additionner. Personne ne doit tenter de satelliser son partenaire, ni imposer son drapeau. Tout en réalité rapproche les hommes qui veulent bâtir la démocratie moderne et l'Europe communautaire. Quant aux décisions économiques, rien de fondamental ne sépare plus, au niveau de l'action concrète, le libéralisme

de progrès du socialisme nouveau, puisque les deux doctrines veulent accorder l'économie de marché aux orientations d'une planification concertée.

Dans ces conditions, réveiller les querelles secondaires, céder aux nostalgies partisans, formuler des exclusives ou manœuvres pour transférer au voisin les risques d'un refus de l'union, discuter sur l'accessoire pour dissimuler l'essentiel, bref dire oui en pensant non, serait une attitude indigne de la chance qui passe et ne se représentera peut-être pas avant longtemps.

Les démocrates qui perdraient de vue un tel enjeu, pourraient continuer de condamner en paroles le pouvoir personnel. Ils l'auraient consolidé en fait. »

A Montpellier, André Colin :

« Quelles sont les réactions de l'électeur face au nombre croissant de candidats ? On se croirait au scrutin d'arrondissement à la différence près que les candidats annoncés déclarent qu'ils n'ont pas de chance d'être élus !

Les vieux clivages mal définis réapparaissent : candidature libérale, candidature socialiste. Faut-il ajouter un candidat de notre choix ?

Faut-il demander au rassemblement des démocrates non encore affirmé de se réaliser par la campagne présidentielle ?

Est-ce pour lui le moyen de créer l'espoir et de manifester sa force ?

Si la campagne présidentielle fournit le moyen de parvenir à l'union des démocrates et de la renforcer, alors il faut s'y engager, sinon que l'on cherche à y arriver afin que le souci respectable de la défense de nos idées n'aille pas à l'encontre de l'objectif essentiel et n'apporte pas son concours à la propagande du pouvoir... Les préparatifs des présidentielles ne paraissent pas servir l'essentiel. »

A Caen, M.-R. Simonnet :

« Sur le plan de la politique intérieure, il y a en France deux Constitutions.

L'une est écrite, théorique, inappliquée. Elle est bonne, nous y avons travaillé, nous l'avons votée !

La seconde est coutumière, c'est celle qui nous régit. Mais ce régime déséquilibré, où tout ne tient qu'à un seul homme, où les citoyens n'ont plus de poids, ne peut pas durer.

Tous les Français qui ne veulent ni de l'inconditionnelle ni de la démocratie populaire doivent conclure un large accord.

Nous sommes prêts à nous saborder pour rentrer dans une formation plus vaste de tous les démocrates. Les propositions récentes de M. Gaston Defferre rejoignent nos préoccupations ; elles sont intéressantes et constructives. »

A Paris, André Fosset :

« La formulation actuelle de la proposition Defferre ne laisse apparaître à nos yeux aucune divergence fondamentale avec les buts ainsi poursuivis. La convergence justi-

fie donc un effort commun qui doit se traduire par la présentation d'un candidat unique à l'élection présidentielle et par l'éclosion dans le pays d'une force politique neuve à vocation majoritaire dont une fédération démocratique et socialiste peut en effet constituer une étape. »

Les motions adoptées

Ce sont surtout les efforts de regroupements des démocrates et la proposition de fédération formulée par M. Defferre qui ont retenu l'attention des congrès.

La Fédération des Bouches-du-Rhône :

« Se réjouit de l'effort positif de réflexion et de simplification politique menée jusqu'à ce jour par le Comité des Démocrates qui a su affirmer son autorité au-dessus des partis.

Accueille, dans cette perspective, avec sympathie, la proposition formulée devant le Comité des Démocrates, par Gaston Defferre, en vue de créer une fédération.

Souhaite que cette formation puisse désigner ultérieurement un candidat unique, démocrate, social et européen, à la Présidence de la République. »

La Fédération du Calvados :

« Dans le cadre des positions arrêtées par les congrès nationaux de 1963 et 1964, sur la constitution d'une force neuve démocrate à vocation majoritaire, considère le projet de Gaston Defferre comme étant une proposition intéressante et constructive.

« Le Congrès fédéral souhaite que tout soit tenté en vue de la constitution de la grande force démocrate qu'attend le pays et qui s'est déjà fortement manifestée lors des élections municipales. »

La Fédération de Seine-et-Oise :

« Est heureuse de constater que, dans ses déclarations récentes, M. Defferre se rapproche des thèses exposées par le Comité des Démocrates. Elle demande, dans ces conditions, aux différentes instances du Mouvement de tout mettre en œuvre pour arriver à un accord permettant d'unifier les efforts des réformateurs en présentant une candidature unique à la Présidence de la République. »

La Fédération de la Seine :

estime nécessaire « la désignation d'un candidat unique des forces démocratiques qui soit respectueux de la Constitution, réformateur en matière économique et sociale, européenne, fidèle à une politique communautaire. »

« Cette unité de choix doit favoriser le remembrement de la vie politique française auquel visaient les conclusions du Congrès de La Baule. C'est dans cette perspective que la Fédération apporte son approbation à la récente proposition d'une Fédération démocratique et socialiste. »

Dans la confusion

GENEVIEVE DOYON

Au moment où M. Fouchet lève le voile sur ses projets à l'Assemblée, il n'est pas inutile de rappeler les péripéties d'une réforme qui se déroule en pleine confusion ainsi que les réactions des professeurs et des parents d'élèves.

« Forces Nouvelles » revient, la semaine prochaine, sur cet important débat. Mais dès maintenant, on peut regretter que le gouvernement ait choisi de mettre en branle dans le mystère et le silence l'énorme machine de la réforme de l'enseignement, qu'il sera désormais bien difficile de sauver de la précipitation et du désordre.

Les tâtonnements de M. Fouchet

DEPUIS 1959, date à laquelle la Ve République lançait sa première tentative de réforme de l'enseignement, on n'est toujours pas arrivé à organiser un système cohérent et stable qui tienne compte des nécessités d'une transformation de l'enseignement et des désirs exprimés par ceux que la réforme touche, c'est-à-dire les professeurs, les parents d'élèves et leurs syndicats et associations. Il suffit de jeter un coup d'œil sur l'échelonnement des principales mesures prises (et reprises...) pour s'apercevoir que le gouvernement, s'il a quelques idées-clefs valables agit par tâtonnements et dans le désordre le plus complet sans tenir aucun compte des répercussions possibles sur la psychologie de l'élève...

En 1962, intervenait la suppression de la première partie que l'on appelait désormais « l'examen probatoire » et qui n'était en fait qu'une survivance de la première partie. En 1963, M. Christian Fouchet amorçait une nouvelle phase de la réforme de l'enseignement et l'on pouvait espérer une solution définitive aux atermoiements et aux nombreux changements que subissait l'enseignement depuis si longtemps.

Mais voici que le « probatoire » à peine réorganisé, le 9 septembre 1964, M. Fouchet annonçait qu'une Commission de réforme était chargée de réaménager les programmes du 2^e cycle secondaire (c'est-à-dire les classes de la 2^e aux classes terminales) et que le probatoire était supprimé. Désormais, le baccalauréat devient un examen unique qui sanctionne l'achèvement des études secondaires.

Dans un premier projet, le 10 novembre 1964, il fait savoir que les épreuves du baccalauréat porteront sur l'ensemble des programmes de première et classes terminales... ce qui semble démentiel,

l'objectif principal de la réforme étant la lutte « contre l'encyclopédisme des programmes ». A la suite des protestations indignées et violentes des doyens et des professeurs scientifiques de la Commission de réforme de l'enseignement supérieur, le projet est retiré.

Le 14 décembre 1964, c'est-à-dire à la fin du premier trimestre et alors que les compositions du premier trimestre sont terminées, M. Fouchet annonce à la télévision que, désormais, entrent en ligne de compte pour le passage de première en classes terminales, le calcul de la moyenne obtenue pendant l'année dans les compositions, d'une part, et, d'autre part, l'avis du conseil de classe présidé par le chef d'établissement.

Le 31 décembre 1964, paraît au « Journal Officiel » un décret « portant suppression du probatoire » et précisant que le passage en classe terminale n'est pas assuré automatiquement par la moyenne obtenue aux compositions mais dépend aussi de « la décision expresse » du jury. Quant au baccalauréat proprement dit, pour 1965 du moins, il portera sur le même programme que celui de l'année dernière.

En avril 1965, on apprenait que les épreuves du bac étaient fixées, pour la zone Nord aux 8, 9, 10 juin, ce qui réduisait le troisième trimestre à 45 jours et l'ensemble de l'année scolaire à 7 mois et demi (si l'on déduit les congés et les jours fériés), toutes corrections de compositions et réunions de classe devant être terminées le 15 mai pour permettre aux professeurs de corriger les épreuves du bac. De plus, pour mettre à son comble l'inquiétude justifiée des parents d'élèves et des élèves eux-mêmes, une grève administrative des professeurs des lycées classiques et modernes, qui refusent de communiquer les notes des compositions et de siéger dans les conseils de classe, a été déclenchée au second trimestre.

Contreproposition

Le Comité national d'action laïque, groupant des professeurs, des parents d'élèves et des amis de l'école, organise cette semaine une journée de protestation contre la carence gouvernementale en matière d'enseignement : « la journée de la défense de l'Université ». Cette protestation publique traduit l'opposition de plus en plus déterminée de tous ceux qui s'intéressent à la question scolaire. Elle traduit une prise de conscience des problèmes posés et une volonté de les résoudre en dépit des divergences entre les différentes disciplines. Un souci d'apporter une solution concrète aux problèmes apparaît nettement et

il est intéressant d'examiner les contrepropositions présentées par les syndicats et associations de professeurs ou parents d'élèves :

— Le Syndicat Général de l'Éducation Nationale (C.F.D.T.), propose le bac, sanction unique des études secondaires comprenant trois types d'épreuves : des épreuves communes à toutes les sections ; des épreuves spécifiques à chaque section ; des options parmi lesquelles à côté du latin et du grec on trouve les arts plastiques, les sports et la musique). D'autre part, il retient la formule des épreuves anticipées à la fin de la première : les notes obtenues sont réservées pour l'année suivante.

— La Société des agrégés, de son côté, présente un projet de réforme du bac, réparti en deux sections : l'une, scientifique avec trois matières obligatoires ; l'autre littéraire avec également trois matières obligatoires et des matières à options.

— Quatre associations de professeurs scientifiques (maths, physique, biologie et géologie), dans une note commune, soulignent la nécessité de créer une section « Sciences expérimentales » sérieuse. Ils réclament, en plus de la classe de maths techniques (qui s'ouvre sur l'enseignement technique supérieur) et de la classe de maths élem, une troisième section qui permette de préparer les concours d'entrée aux grandes écoles de type C (biologie, agronomie et géologie).

— L'Association des professeurs de philo propose la suppression de la classe de sciences expérimentales, l'allègement du programme de maths élem., le renforcement de la section philo par des options obligatoires et s'oppose à l'enseignement de la philo en première.

Mais, de toutes ces contrepropositions, la plus intéressante est certainement celle de « La défense de la jeunesse scolaire », adoptée récemment par 7 associations spécialisées de professeurs de l'enseignement public et le président de l'une des plus importantes fédérations de parents d'élèves. La « déclaration commune » publiée dans la presse le 30 avril 1965 montre le désir de ces associations de passer sur leurs oppositions pour apporter « un élément de clarté dans les discussions relatives au bac... et « pour contribuer à résoudre un problème qui soulève tant d'inquiétude ». Ce rapprochement apporte une contribution positive à la lutte pour la réforme de l'enseignement. Le texte adopté propose la formule des épreuves anticipées passées en première et suggère la limitation du nombre de matières obligatoires (5 ou 6, plus l'éducation physique) et l'élargissement de la gamme d'options offertes au choix des élèves.

Dégrèvements fiscaux

MICHEL BARCUS

PAR 330 voix contre 122, l'Assemblée nationale a adopté, jeudi 13 mai, les 48 articles d'un projet de loi modifiant l'imposition des entreprises et des revenus de capitaux mobiliers.

Tout au long des quatre séances réservées à ce débat, il s'est agi principalement d'une discussion entre spécialistes fiscaux peu susceptible d'être comprise par les profanes.

Il serait pourtant regrettable de considérer comme dénuée d'importance l'adoption d'un tel projet.

Optimisme

Ce débat a en effet tout d'abord permis au ministre des Finances de faire le point de la situation économique. Comme on pouvait s'y attendre, M. Giscard d'Estaing s'est montré résolument optimiste. Il a, selon l'habitude prise par le gouvernement et la majorité, commencé par critiquer les gouvernements de la IV^e République, mais a entièrement passé sous silence les promesses faites par la V^e République à ses débuts, concernant l'élimination définitive de l'inflation.

A écouter le ministre des Finances on pouvait avoir l'impression que la lutte contre l'inflation n'avait sens qu'il y a 18 mois avec le lancement du plan de stabilisation. Par ailleurs, le ministre des Finances n'a pas craint de jeter de la poudre aux yeux de ses auditeurs en faisant comme objectif à l'économie française de devenir le quatrième producteur industriel et agricole du monde. Quand on sait que depuis deux ans notre retard par rapport à l'Allemagne, située immédiatement au-dessus de nous, ne cesse de s'accroître et que nous risquons même de perdre notre rang de cinquième producteur prochainement au profit du Japon (qui déjà produit plus d'acier que nous) on découvre le caractère purement publicitaire de ces ambitions qui ne pourront certainement pas être satisfaites dans le cadre de la politique actuelle.

En ce qui concerne la conjoncture économique de ce printemps, le ministre s'est tout d'abord félicité des équilibres « statiques », qu'il s'agisse des prix dont la hausse est limitée à environ 2,5 % par an, du budget et de l'emploi.

Par contre, pour les équilibres que M. Giscard d'Estaing appelle « dynamiques » : production, commerce extérieur, investissements, il lui a fallu beaucoup d'optimisme pour parler d'amélioration.

Comme nous l'écrivions la semaine dernière, le ministre des Finances n'a pas pu cacher le recul de notre production industrielle en ce qui concerne le premier trimestre 1965 par rapport au mois correspondant de 1964, ni le fait

que l'amélioration de notre balance commerciale avec l'étranger est due pour une part à la diminution de nos importations. Aussi Lionel de Tinguy (Vendée) n'a-t-il eu aucun mal lors de la discussion générale à compléter en quelque sorte l'intervention du ministre des Finances en soulignant les points noirs de notre situation économique (voir ci-contre l'essentiel de l'intervention de Lionel de Tinguy).

On en vient ensuite à l'examen du projet de loi proprement dit. Il s'agissait pour l'essentiel d'accorder un certain nombre de dégrèvements fiscaux dont le montant total est estimé à 720 millions de francs en faveur des entreprises et aussi des porteurs d'actions. L'un des arguments avancés pour l'adoption de ce projet était que de tels dégrèvements devraient favoriser le résultat des investissements. A vrai dire, devant le scepticisme général et notamment celui du rapporteur général du budget, M. Louis Vallon qui a déclaré : « Je ne sais si un texte fiscal peut servir à la relance de l'investissement. A mon sens, on ne peut faire de relance par ce moyen assez lourd et assez lent dans son effet », le ministre des Finances a surtout insisté sur la modernisation de notre système fiscal et son adaptation aux structures fiscales de nos principaux concurrents.

Avantages

Parmi les principales mesures adoptées figurent celles concernant la diminution des droits d'enregistrement concernant les actes des sociétés, des dégrèvements intéressant les plus-values d'actif ainsi que les opérations de fusion et surtout l'octroi d'un crédit d'impôt aux bénéficiaires des dividendes qui permettra d'accroître le rendement des actions de 50 %.

Plusieurs amendements avaient été déposés à ce sujet-là pour fixer un plafond à ces dégrèvements fiscaux afin d'empêcher des gros porteurs d'actions ayant des revenus de l'ordre, par exemple, de 20 millions d'anciens francs grâce à leurs dividendes, d'échapper totalement à l'impôt mais le gouvernement et sa majorité n'ont pas accepté une telle limitation.

En même temps qu'il faisait ainsi des cadeaux aux sociétés et aux actionnaires, le gouvernement a glissé dans son projet des dispositions tendant à lui faciliter la lutte contre les frais généraux excessifs. On se souvient que, l'an dernier, le gouvernement avait échoué dans sa tentative de limiter les frais généraux et notamment les prix des repas d'affaires ; il vient cette fois-ci de réussir en décidant que le ministère des Finances fixera par arrêté le plafond des

frais somptuaires (voyages, voitures, locaux professionnels, cadeaux, frais de restaurant et de spectacles, etc.). Lorsque les frais dépasseront ce plafond, l'administration demandera à l'entreprise de les justifier et pourra ainsi obtenir qu'ils soient imposés comme les bénéfices. Un amendement communiste a même été adopté prévoyant que, dans ce cas, le relevé de ses dépenses sera communiqué à l'ensemble des actionnaires en même temps que le bilan.

Une alouette

L'article 34 occupait une place originale dans le projet car il est destiné à favoriser l'association des travailleurs aux fruits du développement économique, ce qui fit dire à un orateur qu'à côté du cheval que représentaient les dégrèvements en faveur du capital, le gouvernement avait cru bon de placer une alouette pour les travailleurs.

En fait, il ne semble pas que ces dispositions puissent suffire à développer la distribution d'actions gratuites aux travailleurs.

Un amendement de Lionel de Tinguy qui prévoyait un effort plus important de l'Etat a d'ailleurs été repoussé par le gouvernement.

Cette politique de distribution d'actions gratuites n'a d'ailleurs guère donné de résultat jusqu'à présent. En effet, depuis 1959, seulement 202 entreprises ont utilisé cette formule et le nombre des salariés qui en ont bénéficié a été très réduit (104.237) ; les sommes ainsi distribuées étant particulièrement modestes. Aussi l'Assemblée a-t-elle adopté un amendement demandant au gouvernement de déposer avant le 1^{er} mai 1966, « un projet de loi définissant les modalités selon lesquelles seront reconnus et garantis les droits des salariés sur l'accroissement des valeurs d'actif des entreprises, dû à l'autofinancement ».

Lors du vote définitif les députés socialistes et communistes ont pratiquement été les seuls à voter contre ce projet, une vingtaine de députés s'abstenant ou ne prenant pas part au vote. En ce qui concerne les députés M.R.P., un seul a voté contre, Alain Le Guen, une dizaine de membres du Centre démocratique s'abstenant dont Mme Aymé de la Chevrière ; MM. Barniaudy, Bernard, Bosson, Charpentier, Méhaignerie, Jean Moulin, Orvoën, Philippe, Maurice Schumann.

Dans son intervention, Lionel de Tinguy avait regretté que le gouvernement n'ait pas présenté un plan de dégrèvements fiscaux intéressant toutes les catégories de contribuables et non pas seulement une catégorie déjà privilégiée.

Formation professionnelle

Le 14 mai, un débat s'est déroulé à l'Assemblée nationale sur les centres de formation professionnelle des adultes, à l'occasion d'une question orale de André Davoust (Mayenne).

Dans son intervention, **André DAVOUST** a rappelé les promesses du gouvernement qui s'était engagé à porter à 45.000 le nombre des stagiaires formés annuellement. « On peut prévoir, a-t-il déclaré, que les objectifs fixés seront loin d'être atteints et constater la dégradation des conditions de vie et d'enseignement dans les centres de formation professionnelle des adultes.

Certes, les crédits sont plus élevés que les années précédentes mais ils ne correspondent pas à l'effort demandé.

Selon les chiffres cités par André Davoust, il n'y aura en 1964 que 24.617 stagiaires formés. Bien plus, il est sorti moins de stagiaires durant le premier trimestre 1965 qu'il n'en avait été admis durant la même période de 1964. On est donc loin des 45.000 stagiaires prévus.

D'après André Davoust, trois causes permettent d'expliquer cet échec : l'in-

suffisance des locaux, la disparité des salaires des centres avec les rémunérations du secteur privé et la modicité de l'indemnité accordée aux stagiaires.

Ne pouvant contester les chiffres avancés par André Davoust, le ministre du Travail a répondu en s'en prenant, suivant un refrain connu, aux « gouvernements de naguère ».

● Lors de la même séance, André Davoust a posé une autre question orale en faveur de l'extension des avantages de la Sécurité sociale aux membres de la famille d'un infirme ou invalide qui jouent auprès de lui, à titre bénévole, le rôle de « tierce personne ». Le ministre du Travail a donné son accord pour la discussion prochaine d'un projet de loi dans ce sens... à condition que les bénéficiaires supportent entièrement la charge des cotisations.

Ports autonomes

Le Sénat a adopté lors de sa séance du 13 mai, le projet de loi relatif aux ports maritimes autonomes (voir « F. N. » n° 558 du 15 avril dernier).

Au cours de la discussion générale, **Jean-Marie LOUVEL**, sénateur-maire de Caen (Calvados), est intervenu en faveur des ports non autonomes. Tout en approuvant l'esprit de ce projet, en tant

que membre de l'Association des grands ports français, J.-M. Louvel s'inquiète de savoir si une fois distribués en priorité, les crédits aux grands ports, il en restera encore pour les autres ports afin de réaliser leurs propres investissements.

Citant le cas du port de Caen, J.-M. Louvel a ajouté : « Dans ce port, on a fait depuis plusieurs années des travaux considérables qui viennent de se terminer et, ces jours-ci, pour la première fois, un navire de quinze mille tonnes y est entré. Le montant des travaux engagés en liaison avec l'Etat, qui en a assuré la moitié, s'est élevé à plus de quatre milliards d'anciens francs. Ces travaux avaient pour but d'améliorer le trafic et d'élargir la vocation du port de la capitale bas-normande.

Or, des représentants de l'administration des Ponts et Chaussées me disaient récemment que si ce projet de loi avait été voté avant les travaux en question, il est vraisemblable que ceux-ci n'auraient jamais été entrepris. Et pourtant, le port de Caen constitue un des grands espoirs du développement économique de la Basse-Normandie. Faut-il craindre qu'après le vote du projet de loi le port de Caen va s'étioier sinon être abandonné ». Il a notamment suggéré que l'Etat prenne en charge l'entretien des accès des principaux ports secondaires.

Lionel de TINGUY : "Quatre points noirs"

« Je m'en tiendrai à l'essentiel de la situation économique. Pour être complet je veux en commençant, énumérer les points forts de la situation.

Le budget est en équilibre. M. le Ministre des Finances dit modestement : « en équilibre ». En réalité il s'agit plutôt d'un suréquilibre, mais il a raison de ne pas insister, car il me semble, à cet égard, avoir quelque peu passé la limite souhaitable.

La trésorerie est aisée, voire pléthorique, presque à longueur d'année.

La balance des comptes demeure favorable grâce, il est vrai, à l'afflux des capitaux étrangers, malgré notre balance commerciale déficitaire et nos avoirs en or et en devises continuent de croître.

Les prix, enfin, montent nettement moins qu'avant le plan de stabilisation. Disons, pour marquer l'ampleur de ce résultat et aussi ses limites, que l'épargnant qui dépose ses fonds à la caisse d'épargne et y reçoit un intérêt de 2,50 % par an dispose approximativement, en fin d'année, du même pouvoir d'achat qu'au début.

Tous ces résultats sont incontestablement à mettre à l'actif de la politique gouvernementale. Mais notre économie présente plusieurs points noirs sur lesquels il convient de porter notre attention si nous voulons faire œuvre utile.

L'agriculture mise à part — car elle n'est pas directement concernée par le projet — au moins quatre questions essentielles se posent.

● Le déclin de la production ? C'est un fait qu'un novembre et décembre dernier, la courbe de la production française constamment montante jusqu'à ce moment-là a, pour la première fois, marqué un déclin.

En commission, j'ai fait allusion au drame de l'Ouest.

Les régions intéressées sont vastes, elles comprennent de 20 à 30 % de la population française, davantage si l'on considère le Massif Central — qui a quelques raisons de vous être spécialement cher — et le Sud-Ouest. Vraiment, pour toute une partie de notre pays, la situation présente est déplorable.

Certains secteurs de l'économie connaissent aussi des difficultés : le cuir, le caoutchouc, le textile, l'automobile, par exemple. Peut-on les traiter de manière un peu dédaigneuse en les qualifiant simplement de « difficultés sectorielles » ?

● Nous sommes à un stade où le ralentissement devient sérieux et, ce qui est préoccupant, c'est qu'il nous en laisse augurer

un plus grave encore à terme — et à un terme prochain — du fait du ralentissement des investissements.

● Avec le ralentissement des investissements nous trouvons la cause profonde des difficultés de nos échanges extérieurs, troisième point noir de notre économie. A cet égard, je citerai le gouverneur Brunet : « Les exportations pour l'année 1964 n'ont représenté que 89,5 % des importations, au lieu de 92,6 % en 1963. Le déficit global envers l'étranger et la zone franc est passé de 3.183 millions à 5.311 millions de francs. »

Et plus loin : « L'excédent des services est lui-même revenu de 1.040 millions à 490 millions. La contraction de ce solde se poursuit de façon ininterrompue depuis 1960... »

J'insisterai maintenant sur le dernier point noir : la politique des revenus, ou pour parler autrement, les inégalités dans le progrès, si vivement ressenties dans un pays jalousement égalitaire comme la France.

J'ai été très frappé, monsieur le Ministre, par le fait que vous n'avez mentionné ce point ni en commission des Finances ni devant l'Assemblée nationale.

Si vous aviez eu cette préoccupation majeure davantage présente à l'esprit, votre texte aurait révélé une autre physiologie. Il y a tant de drames, tant d'inégalités entre employeurs et salariés, entre catégories de salariés, entre agriculteurs et non-agriculteurs, entre fonction publique et secteur libre ! Il y a aussi les problèmes posés par les vieillards, le logement, l'équilibre de la Sécurité sociale, que sais-je ? Ce sont là des aspects qu'on ne peut passer sous silence lorsqu'on veut présenter une vue synthétique des problèmes qui dominent actuellement les débats économiques.

Il est malheureusement certain que le souci d'équilibre entre les différentes catégories de Français a été négligé lors de la conception du texte. Les exonérations fiscales se limitent aux sociétés et aux actionnaires. Elles sont légitimes puisque ces catégories étaient incontestablement surchargées.

Il eût été sage de présenter simultanément un projet comportant de dégrèvements possibles pour l'ensemble de toutes les catégories de Français.

Par la voix de M. Baudis, mon groupe a réclamé au cours de la discussion des lois de Finances, d'abord pour 1963, puis pour 1964 et encore pour 1965, un adoucissement du barème de la surtaxe progressive. Nous n'avons été suivis ni par vous, monsieur le Ministre, ni par la majorité. »

Un déficit à combler

PIERRE MORNAS

MALGRE un « Budget 1965 en équilibre » dont les Français entendent ou voient chaque jour vanter les mérites, le déficit de la Sécurité sociale reste la note discordante qui fausse l'harmonie de nos finances nationales.

Le « trou » est de taille : il sera, les experts l'ont dit, de 910 millions de francs pour 1965, passera à 1 800 millions l'année prochaine, et se situera en 1970, si le rythme actuel des dépenses se poursuit, à environ 12 milliards de francs nouveaux.

Des hypothèses

Deux commissions spécialisées ont été nommées par le gouvernement afin de proposer des solutions efficaces à ce problème, mais nul ne sait avec précision ce qui va sortir de leurs travaux. Tout au plus, reprend-on ici et là, l'une ou l'autre des formules habituellement considérées comme pouvant permettre un rétablissement financier de l'institution.

— Augmentation du « ticket modérateur » qui pourrait passer à 30 % au lieu de 20 % ;

— Rétablissement d'une « franchise » au-dessous de laquelle les spécialités pharmaceutiques ne seraient pas remboursées, comme cela s'était vu, en 1959 ;

— Révision de la couverture du petit risque : les dépenses causées par les affections bénignes ne seraient plus remboursées ;

— Action tendant à réduire le coût des produits pharmaceutiques ;

— Restrictions à l'attribution de l'allocation de salaire unique, etc.

Ce sont des hypothèses mais il semble dès à présent que le gouvernement devra agir dans plusieurs directions à la fois pour aboutir à un résultat durable.

Il est inutile de rappeler que l'affaire du déficit de la Sécurité sociale souffre d'une tare originelle. Le total des charges qui pèsent injustement sur le régime général, et qui font supporter aux salariés de l'industrie et du commerce des déficits d'autres régimes qui ne sont pas de leur fait, a suffisamment été dénoncé dans ces colonnes (voir les articles de Cécile Delanghe, « F.N. » du 24 septembre 1964 et du 29 octobre 1964) pour qu'il soit utile d'y revenir.

Signalons seulement qu'une récente étude (1) chiffrait à 2,7 milliards de francs le total des charges, indûment supportées par le régime général et qui devraient être couvertes par le budget de l'Etat ou par les autres régimes particuliers.

Il est sans doute vain d'espérer que le gouvernement fasse machine arrière et assainisse les finances du

régime général en revenant sur les décisions qui sont à l'origine du déficit actuel. On se bornera sans doute à user des différentes mesures localisées et de frapper là où la résistance apparaît faible.

Conflit évité

A cet égard, la question des honoraires médicaux paraît significative. Après avoir tenu l'affiche pendant plusieurs mois, le conflit qui opposait les médecins conventionnés avec la Sécurité sociale au gouvernement vient d'être réglé au moins partiellement puisque la Fédération des Médecins de la Seine a décidé d'accepter les tarifs proposés par le gouvernement.

Celui-ci a fixé à 3,2 % l'augmentation globale des tarifs médicaux (procédant pour la profession médicale comme il l'avait fait pour les fonctionnaires lors des procédures Toutée). Les médecins de la Seine ont accepté cette proposition mais « sans que cette attitude constitue un engagement à long terme ». Par contre, la Confédération des syndicats médicaux français réitérait son opposition à ce relèvement jugé insuffisant et maintenait ses consignes hostiles à la reconduction des conventions. Les médecins parisiens vont-ils entraîner leurs collègues provinciaux dans l'acceptation des nouveaux tarifs ? Il est encore trop tôt pour le dire. Un conseil confédéral élargi doit se réunir prochainement pour étudier la situation ainsi créée.

Il n'en reste pas moins que les médecins n'ont guère apprécié la méthode cavalière employée par le gouvernement pour leur signifier l'augmentation des tarifs qu'ils pouvaient appliquer.

Ces pourcentages d'augmentation accordés par le gouvernement ne correspondent à aucune réalité, disent-ils. De plus, si la consommation médicale augmente et grossit les revenus globaux des médecins, il faut considérer que la profession s'étant développée, les revenus en sont répartis sur un plus grand nombre, sans que les conditions de travail ac-

tuelles — le médecin français travaille régulièrement de 60 à 72 heures par semaine — en fasse une profession vraiment attractive pour les jeunes (ce sont les médecins qui parlent), et pose, à long terme, un problème aigu de recrutement (voir dans « F.N. » du 6 mai 1965, l'article de Geneviève Viteau).

Solution retardée

Mais quelles que soient les mesures envisagées pour freiner les dépenses et rétablir l'équilibre financier interne de la Sécurité sociale, il est aisé de prévoir que les sacrifices qui seront demandés ne seront acceptés qu'à contrecoeur par les intéressés. Ils risquent d'être d'ailleurs d'autant plus pénibles que l'on attend davantage.

Les syndicalistes eux-mêmes, qui approuvaient les revendications légitimes des médecins, verront probablement la chose sous un autre angle lorsque les assurés sociaux, dans leur ensemble, seront touchés par les mesures prises. Et pourtant il semble bien qu'il faudra accepter le risque de mécontenter l'opinion pour sortir du bourbier.

Les habitudes de tous devront être changées plus ou moins brutalement : les assurés devront se discipliner et ne pas consulter inconsidérément ; les médecins devront prescrire avec parcimonie les ordonnances ; la production pharmaceutique devra être mieux contrôlée, etc...

Quoi qu'il en soit, chacun aura tendance à voir dans ces disciplines nécessaires, une atteinte à sa liberté ; l'assuré de se soigner, le médecin d'exercer sa profession, les laboratoires pharmaceutiques de rechercher de nouveaux produits.

Mais on n'est pas enclin, dans les sphères du pouvoir, à brusquer quoi que ce soit sur le chapitre des réformes profondes. Il ne faut mécontenter personne avant l'élection présidentielle. Jusque-là on se contente d'instruire l'affaire. Le jugement sera prononcé plus tard...

(1) « Etudes et Documents », novembre-décembre 1964.

Le 35^e congrès de la C.G.T., qui coïncide avec le 70^e anniversaire de la confédération, se déroule, cette semaine, à Ivry, dans la banlieue parisienne. Les 2 000 délégués qui y assistent ont entendu différents rapports dans lesquels la critique de la politique économique et sociale du gouvernement s'est faite aussi virulente qu'à l'accoutumée et les revendications des travailleurs de nouveau proclamées : réduction du temps de travail sans diminution des salaires, suppression des abattements de zone, développement des conventions collectives, réévaluation du S.M.I.G., augmentation des prestations familiales, etc.

On a toutefois remarqué l'extrême modération des critiques à l'égard de la politique extérieure française... la politique d'indépendance nationale ne pouvant que « contribuer à renforcer la grandeur de la France ».

Une inconnue à ce congrès : M. Benoît Frachon, l'actuel secrétaire général, est susceptible de quitter son poste au cas où il se présenterait à l'élection présidentielle de décembre.

La pollution des eaux

PAULE HOPPENOT

LONGTEMPS considérée comme un bien naturel et inépuisable, l'eau douce risque de devenir, dans un siècle environ, une denrée rare et précieuse.

En effet, l'accroissement de la population et les exigences de la civilisation industrielle ont pour conséquence, d'une part d'augmenter considérablement les besoins en eau, d'autre part de réduire les ressources du fait de la pollution sans cesse croissante des milieux aquatiques.

En France, ces ressources sont essentiellement constituées par le débit de l'ensemble des fleuves, soit 175 milliards de mètres cubes. Actuellement, nous en prélevons un peu moins d'un cinquième ; dans cent ans, d'après les prévisions, cette consommation aura plus que doublé, or il est techniquement difficile de prélever plus de la moitié de nos ressources : vers l'an 2050, elles suffiront donc tout juste à nos besoins.

De telles perspectives sont alarmantes. A l'étranger où le problème se pose dans les mêmes termes, les Pouvoirs publics s'inquiètent depuis quelques années et de considérables travaux d'études et de recherches ont été entrepris. Aux Etats-Unis en particulier, la mise au point de technique de dessalinisation de l'eau de mer a permis de couvrir les besoins de certaines régions côtières.

La France, plus modestement, et compte tenu de ses ressources hydrographiques intérieures, peut envisager de faire face à l'accroissement de ses besoins en eau douce en traitant ses eaux usées et en luttant contre la pollution de ses rivières mais il s'agit là d'une entreprise considérable car la pollution est déjà solidement installée.

Eaux polluées

L'eau consommée par les collectivités publiques est à peu près totalement rejetée sous forme d'eau d'égoût. A elle seule elle représente plus de 5 % du débit de nos cours d'eau. Six millions de tonnes de matières solides, polluantes ou putrescibles sont ainsi drainées chaque année vers la mer.

Les eaux résiduaires industrielles pour leur part, rarement traitées avant d'être évacuées, donnent lieu au rejet plus ou moins concentré de déchets minéraux et organiques, en solution ou en suspension.

Les eaux de ruissellement enfin, sont empoisonnées à dose semi-homéopathiques par les engrais, les désherbants, les pesticides et les insecticides employés sur les terres agricoles.

En fait, tout au long des rivières, les industries, les agglomérations et les exploitations agricoles évacuent leurs eaux usées, laissent s'écouler leurs eaux de ruissellement, repompent, réutilisent et rejettent encore des eaux de plus en plus souillées, à tel point que toute vie aquatique finit par disparaître de cer-

tains cours d'eau vers la fin de leur parcours.

Le milieu marin lui-même est contaminé. Sans doute est-il moins exposé que l'eau des fleuves car l'eau de mer possède, un pouvoir auto-épuration, mais l'opinion s'inquiète néanmoins beaucoup des retombées radio-actives sur la mer, de la présence d'hydrocarbures qui sont rejetés sur les rivages et de l'amoncellement de déchets provenant des industries côtières ou d'ordures clandestinement déversées à la mer par certains riverains peu scrupuleux. L'océan est le grand réservoir où se développent spontanément et naturellement d'innombrables espèces animales et végétales, il sera peut-être un jour pour l'humanité une source de ravitaillement aussi riche que l'élevage et l'agriculture continentale. Il importe donc de le préserver énergiquement.

Nouveaux procédés

Le problème cependant n'est pas insoluble. En effet, les techniques ont beaucoup évolué. Jusqu'à une époque encore récente, les procédés de traitement consistaient en une filtration lente suivie d'une stérilisation à l'eau de Javel. Les Français ont encore à la bouche le souvenir pénible de cette méthode.

Actuellement, l'emploi de « flocculants » tels que le sulfate d'alumine dont le rôle est de rassembler en flocons les

Les organismes chargés de traiter les questions se rattachant au problème de l'eau sont les suivants :

- Commission de l'eau auprès du Commissariat au Plan ;
- Secrétariat permanent de l'eau rattaché à l'Aménagement du Territoire ;
- Comités de coordination ;
- Centre français de l'Information de l'eau.

En outre, la création d'un Comité national de l'eau (assemblée de 60 membres dont 20 représenteront les Conseils généraux et les Conseils municipaux) a été récemment décidée.

matières colloïdales et limoneuses en suspension dans l'eau, permet une filtration rapide sur sable, d'un débit beaucoup plus conforme aux besoins actuels. Pour la stérilisation, il est fait un emploi de plus en plus large du bioxyde de chlore qui évite le goût de chlorophénol.

Souvent cependant ces traitements de base sont insuffisants : on rencontre des eaux agressives par la présence d'acide

carbonique qu'il faut traiter à la chaux ; on trouve des eaux dures qu'il faut adoucir ; et même des eaux auxquelles il faut ajouter du fluor pour lutter contre la carie dentaire.

Au demeurant, s'il n'existe plus de problèmes techniques en matière de traitement, la prévention de la pollution est souvent affaire d'astuce. Le barrage flottant de Lavera, dans le port de Marseille-Lavera en est un exemple : le principe en est basé sur la vitesse ascensionnelle de bulles d'air pulsées du fond vers la surface par des gicleurs de très petit diamètre créant à la surface une sorte de bourrelet capable de retenir à l'intérieur de l'enceinte les déversements accidentels mais fréquents d'hydrocarbures en cours de transbordement. Devant l'efficacité de ce procédé, on envisage d'autres installations du même type à Marseille, sur la Seine en amont de Paris, au Havre et à proximité de certaines plages.

Cependant, le retard pris par notre infrastructure en matière de traitement des eaux et de prévention de la pollution est considérable. Le budget des travaux à effectuer sur le seul plan de l'eau et compte non tenu de l'augmentation prévisible des besoins, serait à lui seul de 20 milliards de francs actuels.

Action concertée

Le Ve Plan ménage, une place importante aux investissements destinés à renforcer la lutte contre la pollution des eaux, à augmenter la production d'eau douce, à accroître les réserves de sécheresse.

L'action des pouvoirs publics ne se limite cependant pas aux prévisions budgétaires : une loi récemment adoptée met en place une réglementation des déversements et des immersions en laissant d'ailleurs de larges pouvoirs aux autorités préfectorales. Ce texte s'applique aussi bien aux milieux marins qu'aux milieux fluviaux. Il interdit les immersions et les déversements nocifs, ordonne l'inventaire du degré de pollution des milieux, prévoit que soient fixées par décrets ultérieurs les normes auxquelles devront répondre ces milieux et les délais dans lesquels ils devront être améliorés. Il crée en outre des organes consultatifs ou financiers régionaux en précisant les attributions.

Par ailleurs, il est prévu d'octroyer aux industriels le bénéfice d'amortissements fiscaux pour la construction de stations de traitement d'eaux usées.

Mais de telles mesures ne pourront se révéler efficaces dans le temps que si leur application est surveillée avec vigilance et si les efforts financiers nécessaires sont effectués par les pouvoirs publics la preuve étant largement faite que les initiatives privées sont en partie responsables du niveau de pollution actuellement atteint.

La réforme du service

HENRI DISSEZ

LE 29 avril dernier a été enregistré à la présidence de l'Assemblée nationale le projet de loi relatif au « recrutement en vue de l'accomplissement du service national ». La discussion du texte est prévue pour la fin de mai. A l'Assemblée, Armand Barniaudy sera le porte-parole du Centre démocratique. Au Sénat, André Monteil défendra les positions du groupe M.R.P.

Dès que fut connue la teneur du projet gouvernemental, les commentaires et les prises de positions se sont multipliées.

Défense habile

Dans le « Figaro » du 10 mai, le général Le Puloch, ancien chef d'état-major général de l'armée de terre, s'est efforcé de présenter, habilement d'ailleurs, « une défense et illustration » du projet Messmer. Il reprend tous les arguments d'ordre technique et démographique qui justifient une adaptation du service militaire. Il s'appuie sur eux pour réfuter les diverses formes de service qui ont été proposées à l'opinion publique ces dernières années : l'armée de métier, l'armée de milice (type suisse), le service civil ou le service différencié. Mais on ne peut suivre le général Le Puloch quand, pour justifier la thèse gouvernementale il évoque les arguments cités plus haut et en même temps s'appuie sur des postulats de base énoncés dès le début de son article :

« Nous tiendrons pour admis et l'utilité des forces armées non stratégiques et le cadre général de l'organisation militaire approuvée par le Parlement en même temps que l'hiver dernier, il votait la loi de programme.

Nous admettrons aussi sans discussion, comme donnée du problème, le cadre budgétaire fixé aux armées. C'est dans ce cadre qu'elles ont dû inscrire leurs programmes à long terme ».

Le général Le Puloch semble ignorer qu'un certain nombre de personnes sont contre le service sélectif, justement parce qu'il s'inscrit dans le cadre d'une conception générale de la défense (essentiellement la force de frappe nationale) qu'ils récusent et que lui énonce comme postulat non soumis à discussion. Il est en outre paradoxal d'admettre « l'utilité des forces armées non stratégiques », c'est-à-dire des forces conventionnelles (force d'intervention et défense opérationnelle du territoire) et de préconiser simultanément un service militaire qui conduit fatalement à sacrifier ce type de défense.

Le principe d'égalité

M. Messmer, de son côté, s'efforce de faire front aux attaques et défend son enfant avec acharnement. Jeudi dernier il comparait devant la commission de la Défense nationale à l'Assemblée. Bien

entendu, un grand nombre des objections des parlementaires, y compris de ceux de la majorité, avaient trait à l'abandon du principe de l'égalité. Le ministre conteste toute valeur à ce principe. Mais il croit bon en outre d'ajouter que « le

L'article litigieux

« Des dispenses des obligations d'activité du service national sont accordées aux jeunes gens reconnus soutiens indispensables de famille. La définition de cette qualité et la procédure permettant de l'établir seront fixées par décret en Conseil d'Etat.

En outre, des dispenses peuvent être accordées pour des motifs familiaux dans les cas prévus ci-dessous. Le gouvernement détermine par décret, compte tenu des besoins du service national, celles des situations indiquées ci-après et dans l'ordre prévu ci-dessous, qui ouvriront droit à la dispense :

1. — Jeunes gens dont le père, la mère, un frère ou une sœur est « mort pour la France » ou en service commandé ;
2. — Pères d'un enfant dont ils ont la charge ;
3. — Jeunes gens dont trois frères ont accompli le service militaire ou le service actif de défense à condition que ce dernier ait duré au moins un an ;
4. — Jeunes gens dont deux frères ont accompli le service militaire ou le service actif de défense, à condition que ce dernier ait duré au moins un an ;
5. — Orphelins de père et de mère ;
6. — Jeunes gens premier-né ou second-né d'une famille de sept enfants vivants ou plus.
7. — Jeunes gens premier-né ou second-né d'une famille de six enfants vivants.
8. — Jeunes gens premier-né ou second-né d'une famille de cinq enfants vivants.
9. — Orphelins de père.

principe d'égalité avait été oublié en temps de guerre avec les affectations spéciales, indispensables dans une société industrielle et en temps de paix avec les nombreuses dérogations qui ont paru nécessaires ». En fait personne n'a jamais prétendu que le respect du principe d'égalité impliquait que tout le monde fasse son service de la même manière. Si en temps de guerre (comme en temps de paix) certains sont utiles au front et d'autres indispensables dans les usines d'armement ou dans les mines cela ne signifie pas qu'il y ait entorse au principe car chacun reste assujéti à une obligation : celle de contribuer, à la place qui lui a été assignée par la loi, à la défense du pays.

Les attaques ne viennent pas seulement des milieux politiques. Ces temps

derniers, plusieurs associations dont personne ne contestera la représentativité et la compétence en la matière, ont pris position contre le projet. L'Union nationale des officiers de réserve (U.N.O.R.) est opposée au service sélectif d'abord parce qu'il crée une inégalité choquante entre les citoyens. En outre, l'U.N.O.R. fait valoir un argument qui n'est pas sans fondement : « La durée du service étant maintenue, on peut craindre qu'aucune réforme n'intervienne dans le système militaire actuel, ce qui accroîtra la rancœur des appelés ».

De son côté, l'Union nationale des Associations familiales (U.N.A.F.) a également pris position sur le projet Messmer. Elle aussi est hostile à l'abandon de l'égalité devant le service. Elle ajoute qu'il convient, dans la mesure où le texte gouvernemental serait adopté, de remettre en cause le caractère de gratuité du service, car il y aurait une injustice flagrante à ne pas payer ceux qui accomplissent leur obligation militaire alors que ceux qui, par chance en seraient dispensés, pourraient immédiatement s'engager dans la vie active et percevoir une rémunération. L'U.N.A.F. critique également certains critères familiaux retenus pour les dispenses, notamment les pères d'un ou deux enfants, car ce serait inciter un grand nombre de jeunes gens « à la création prématurée d'un foyer, compromettant ainsi une préparation à la vie professionnelle ».

Formule transitoire

Telles sont donc quelques-unes des critiques formulées contre le projet. M. Messmer y est tellement sensible qu'il va partout répétant que la formule n'est que transitoire. Mais une transition vers quoi ? Même au sein de la majorité, M. Joël Le Theule, rapporteur U.N.R. du projet de loi, pose la question dans l'hebdomadaire gaulliste « Notre République » : « Quel service militaire voulez-vous ? » M. Le Theule estime que si l'objectif du gouvernement est effectivement d'arriver à une armée combinant un service très court (6 à 8 mois) et l'appel à des volontaires s'engageant pour 3 ou 5 ans, les modalités prévues pour atteindre ce but sont très discutables. Il valait mieux, selon lui, maintenir le système actuel et résoudre le problème d'effectifs surabondants en augmentant les sursis et en reculant l'âge de l'incorporation. Cela aurait permis de gagner deux ans. « A l'issue de ces deux années, les réformes des méthodes d'instruction, l'accroissement du nombre des engagés permettraient une réduction sensible de la durée du service militaire ».

Quoi qu'il en soit le débat est ouvert entre le gouvernement et l'opposition. Mais, fait nouveau, il semble aussi s'être instauré au sein même de la majorité...

22^e Congrès National du M.R.P.

27 - 28 - 29 mai 1965

VICHY

Lieu du Congrès :

GRAND CASINO

rue du Casino - Tél. (98)-77-51)

Centre d'accueil :

OFFICE DU TOURISME

19, rue du Parc - Tél. (98)-71-94

ORDRE DU JOUR

Jeudi 27 mai

- 9 h 30. — Séance d'ouverture du Congrès.
- 10 h. — Séances de Commissions.
- 14 h 30. — **RAPPORT DE POLITIQUE ECONOMIQUE ET SOCIALE**, par **Joseph FONTANET**, secrétaire général.
- 16 h 30 à 18 h 30. — Discussion en groupes de travail.
- 21 h. — Commission de synthèse (membres du Bureau National et rapporteurs).

Vendredi 28 mai

- 9 h. — Réunion des présidents et secrétaires fédéraux.
- 10 h. — Débat sur le rapport de politique économique et sociale. Vote de la motion.
- 15 h. — **RAPPORT DE POLITIQUE GENERALE**, par **Pierre ABELIN**, président du Groupe du Centre Démocratique à l'Assemblée nationale.
- De 16 h 30 à 18 h 30. — Discussion en groupes de travail.
- De 18 h 30 à 20 h. — Commission de synthèse (audition des rapporteurs).
- 21 h. — Débat sur le rapport de politique générale. Vote de la motion.

Samedi 29 mai

- 9 h 30. — Election du président national et du secrétaire général.
- 9 h 45. — **RAPPORT DE POLITIQUE ETRANGERE**, par **Pierre PFLIMLIN**, président du Conseil de l'Europe.
- 11 h. — Commission de politique étrangère.
- 15 h. — Débat sur le rapport de politique étrangère. Vote de la motion.
- 17 h. — Discours de clôture du président national.

Conseils pratiques

Pour leur logement

Les congressistes, qui n'ont pas reçu un bulletin de réservation, doivent s'adresser exclusivement au Centre d'Accueil, à l'OFFICE DU TOURISME DE VICHY ; celui-ci sera ouvert le mercredi 26 mai jusqu'à 24 heures.

Repas spécialisés

Les inscriptions devront être prises le plus tôt possible, au secrétariat du Congrès, et, en tout cas, la veille au moins du jour fixé pour chaque repas.

Pour une économie de participation

Le prochain Congrès de Vichy va définir la conception de l'organisation économique et sociale qui traduira des options politiques essentielles du M.R.P. Les représentants des Equipes Jeunes du Mouvement ont consacré une journée de leur dernière conférence nationale à cette réflexion sur les moyens d'une meilleure intégration de l'homme dans la Société dont quelques-unes des principales conclusions sont développées ici.

LES principales doctrines économiques classiques ont vieilli, elles ne seront bientôt que dans les livres et les esprits des irréalistes. Certains abandons ne doivent pourtant pas nous donner l'illusion d'une modification profonde des finalités de l'organisation économique, auxquelles restent attachés les doctrinaires. La réhabilitation du profit et l'introduction de la publicité dans les économies collectivistes de type marxiste, ne sont pour le moment que des moyens techniques d'adaptation de la mécanique économique. Le plan n'est reconnu par les néo-capitalistes que dans la mesure où il peut minimiser leurs risques, sans les contraindre à un abandon supplémentaire de pouvoir. Compte tenu de la dilution « de facto » de ces doctrines est-il opportun d'en définir une nouvelle ? Certes oui, si elle contient la transcription d'un idéal, dans des propositions suffisamment concrètes. On a souvent dit en effet que les jeunes générations n'adhéraient plus aux vastes schémas doctrinaux, s'ils n'étaient pas considérés comme la seule résultante de réformes précises, balisant la route de l'idéal que nous avons choisi.

Le but de l'organisation économique est de permettre l'expression de l'homme, c'est-à-dire l'exercice de son pouvoir d'initiative dans une société vis-à-vis de laquelle il a des droits et des devoirs. Cette expression libre n'est possible que par l'accès à un certain nombre de biens essentiels de base qui répondent au besoin de survie, au besoin de sécurité et au besoin d'intégration sociale. Ce dernier besoin est satisfait par la prise de responsabilité, qui est l'exercice de la liberté en face d'autres libertés qui doivent s'accorder, responsabilité qui fait naître la conscience de la solidarité débouchant sur un vouloir collectif.

Notre politique économique et sociale doit donc contenir la reconnaissance aux citoyens du droit à la survie, (garantie d'un minimum vital) du droit à la sécurité (travail, éducation, réduction du risque des plus défavorisés) et du droit à la participation consciente. Il faut alors promouvoir un style de civilisation qui élimine la traduction des besoins artificiels créés et imposés sans la prise de conscience de l'individu, basés sur le maniement de l'opinion ou l'amplification des réactions primaires et proposer un modèle social qui favorise l'enrichissement communautaire de la personne. L'expression de l'homme que l'on souhaite n'est malheureusement pas effective dans la société actuelle ; les écarts entre les groupes sociaux s'élargissent et développent un sentiment de frustration, multiplicateur de tensions (écart entre les catégories socio-professionnelles dans la progression en valeur absolue des rémunérations, écart entre les régions riches et les régions pauvres).

Pour instaurer la démocratie économique, il faut d'abord favoriser le développement de la conscience de la participation par l'information et la formation économique des groupes sociaux, au niveau de la nation, de la région et de l'entreprise, par l'instauration de services nationaux indépendants et la reconnaissance du comité d'entreprise, lieu de la diffusion de tous les aspects économiques, financiers et sociaux des résultats de la gestion de l'entreprise.

Un autre principe directeur doit porter sur les limites de l'autonomie des centres de décision. Il est en effet

évident que le sens du bien commun est plus valablement perçu dans les assemblées représentatives qui démocratiquement contrôlées peuvent neutraliser les seuls intérêts particuliers. L'entreprise doit être placée dans ce contexte. L'ensemble de la Communauté de travail, d'abord, est intéressée au fonctionnement de l'entreprise, la direction devrait donc être mise en place avec l'accord de tous ses membres et périodiquement conseillée et contrôlée par tous ceux qui ont des droits sur ses ressources.

De plus, si l'entreprise peut rester un centre autonome de décision, elle ne doit pas remettre en question des objectifs imposés par la communauté nationale, en particulier le respect de la justice sociale. Il est donc nécessaire que des centres de contrôle connaissant les résultats et la stratégie de l'entreprise soient maintenus pour assurer cette liaison entre des objectifs nationaux et la décision de l'entreprise.

Le plan doit servir de cadre aux choix de grandes options prises par des assemblées politiques disposant d'équipes de techniciens de l'économie éclairant la décision mais n'imposant pas obligatoirement la solution de l'optimum économique.

Ensuite, une large décentralisation des travaux doit être prévue pour ajuster ces objectifs aux conditions particulières des participants organisés de la vie économique et sociale. Cette décentralisation et cette volonté d'atteindre des objectifs supposent des aménagements nouveaux : représentation accrue des organisations de salariés et de consommateurs, création de conseils économiques régionaux et mise en place d'un office du Plan doté de moyens de coordination efficaces par la prise en charge d'un directoire des investissements, d'un comité économique interministériel et de commissions des comptes favorisant l'information économique et la publicité des choix de l'économie administrée en particulier.

Les relais entre les objectifs du plan et les entreprises supposent également le maintien des transferts sociaux qui seuls peuvent corriger les injustices dans le partage primaire du revenu national, l'adaptation dynamique des budgets de l'Etat aux situations conjoncturelles et le contrôle des ententes. Mais toutes ces propositions seraient encore insuffisantes si le travailleur devait rester « un salarié mineur dans l'entreprise alors qu'on lui reconnaît des droits de citoyen majeur dans les instances extérieures à l'entreprise » pour reprendre une expression chère à F. Bloch-Lainé. Il est normal en particulier que les organisations de travailleurs qui jouent un rôle dans l'élaboration du plan au niveau national et régional aient un droit de cité prioritaire dans l'entreprise. Elles constituent un relai en même temps qu'une représentation des intérêts particuliers des salariés dans l'entreprise. La reconnaissance de la section syndicale d'entreprise, si elle s'accompagne d'un effort de formation et d'information des syndicalistes peut ainsi éviter le corporatisme d'entreprise et favoriser la participation organisée des travailleurs les plus sensibilisés à l'intérêt général.

Il faut remodeler un style de civilisation éliminant le gadget pour promouvoir l'esprit communautaire et le développement de structures de participation dans le travail et dans le « loisir-dépassement ». Enfin, il faut affirmer une solidarité qui dépasse le cadre de la nation par une planification européenne traduisant une volonté d'union politique et par une aide efficace aux économies du tiers monde.

Jean HOUOT,

Membre de l'Equipe Nationale Jeunes.